



Assemblée nationale

journal des Débats

Deuxième session — 31^e Législature

Le mercredi 30 mars 1977

Vol. 19—No 14

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Motions non annoncées	
Félicitations à M. Maurice Bellemare	453
Hommage à M. Jérôme Choquette	453
Déclaration ministérielle	
Nomination des juges	455
M. Marc-André Bédard	455
M. Gérard-D. Levesque	455
M. Serge Fontaine	456
M. Marc-André Bédard	457
Dépôt de documents	
Rapports de corporations professionnelles	457
Rapport sur l'utilisation des équipements mobiles olympiques	457
Questions des députés	
Crédits budgétaires consacrés au développement industriel	458
Dossier Québec Steel Products	459
Comptes économiques du Québec 1961-1975	461
Fluoration des eaux de consommation	463
Etudiants du secteur professionnel	464
Institut national canadien pour les aveugles	465
Application des lois sur les services essentiels	465
Référendum sur l'indépendance du Québec	466
Jardiniers-maraîchers de la région de Montréal	467
Programme de soins dentaires	467
Autoroute de la Beauce	468
Question de privilège	
Déclaration du député de Nicolet-Yamaska	468
M. Bernard Landry	468
Questions inscrites au feuilleton	469
Travaux parlementaires	470
Motion de M. André Raynauld concernant la conjoncture économique du Québec	
M. André Raynauld	471
M. Michel Le Moignan	474
M. Zoël Saindon	475
M. Rodrigue Tremblay	477
M. Bryce Mackasey	479
Ajournement	480
Annexe	480

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Cheque à l'ordre du Ministre des Finances
 Adresse: Service des Documents Parlementaires
 Assemblée nationale
 Hôtel du Gouvernement, Québec
 G1A 1A7*

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le mercredi 30 mars 1977

(Quinze heures dix minutes)

M. Richard (président): A l'ordre, mesdames et messieurs!

Affaires courantes.
Dépôt de rapports de commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de motions non annoncées.
M. le chef de l'Union Nationale.

Félicitations à M. Maurice Bellemare

M. Biron: M. le Président, la vie est faite de toutes sortes d'événements. Certains des événements sont remarqués pour longtemps, d'autres sont oubliés rapidement. C'est la même chose dans les partis politiques. Et c'est peut-être ce qui écrit l'histoire. Il y a trois ans aujourd'hui, dans notre parti de l'Union Nationale qu'on croyait complètement disparu de la scène politique après l'élection du 29 avril 1973, il est arrivé un homme sorti de la retraite, qui aurait pu garder sa retraite dorée, mais qui a voulu faire revivre ce parti de l'Union Nationale. Le 30 mars 1974, M. Maurice Bellemare, député de Johnson, était élu chef intérimaire de l'Union Nationale, et c'est depuis ce temps que nous connaissons cette nouvelle Union Nationale. Si nous avons un style nouveau aujourd'hui, il faudrait peut-être en remercier M. Maurice Bellemare et le féliciter de cet événement du 30 mars 1974.

M. Burns: M. le Président, il me fait plaisir au nom du gouvernement de me joindre à la motion, je ne dirais pas de remerciements mais de félicitations. A certains moments, je n'ai pas le goût de féliciter ou de remercier le député de Johnson, mais il n'y a pas de doute qu'à certains égards et à de nombreuses reprises le député de Johnson nous a prodigué des conseils très utiles. C'est à espérer que ce soit non pas dans le but, parce que je sais que c'est son but à lui, mais que cela ait effectivement comme résultat un meilleur exercice de la démocratie. Je tiens donc, au nom du gouvernement, à me joindre à cette motion de remerciements et de félicitations à l'endroit du député de Johnson.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion qui m'est donnée à ce moment-ci pour dire l'admiration que nous partageons tous pour le travail fait depuis de nombreuses années dans cette Chambre par son doyen, le député de Johnson, autrefois député de Champlain qui a été réellement une inspiration pour ses collègues quant à son esprit de travail, sa persévérance et sa ténacité. Tout en ne partageant pas bien souvent les opinions de nos collègues de l'Union Nationale, je ne puis qu'être également témoin du fait que c'est toujours le style du député de Johnson qui permet aujourd'hui à l'Union Nationale, en cette Chambre, de continuer la bataille.

M. Samson: Je voudrais également joindre mes bons vœux à ceux qui viennent de parler et souligner aussi que le leader parlementaire de l'Union Nationale, le député de Johnson, en plus d'avoir certains exploits à son crédit, a aussi 32 années d'expérience, cette année, en cette Chambre, et 35 sessions. Ce qu'il est convenu d'appeler l'ancien style est un excellent précurseur au nouveau style.

M. Roy: Qu'il me soit permis, à mon tour, M. le Président, de rendre un hommage particulier au député de Johnson qui le mérite bien puisque, effectivement, il siège en cette Chambre, quoiqu'il ait pris une certaine période de repos de l'Assemblée nationale, mais non de repos au niveau des responsabilités publiques. Depuis 1944, si ma mémoire est bonne, le député de Johnson a représenté ses électeurs et a apporté une contribution énorme à notre vie parlementaire et à la politique québécoise. Dans une période extrêmement difficile, il a accepté la responsabilité de prendre la relève de son parti. Il est reparti à zéro, c'est le cas de le dire, dans le temps, il s'est fait élire dans une élection complémentaire qui a constitué un défi assez extraordinaire. Il a contribué à faire de son parti ce qu'il est aujourd'hui. Certains députés de cette Chambre peuvent différer d'opinion avec le député de Johnson, mais je crois qu'il faut quand même lui rendre cet hommage particulier. Pour ceux qui se sentent attirés par la vie publique, je pense que l'esprit de travail, l'abnégation, le dévouement et les convictions personnelles du député de Johnson constituent un exemple que nous devons souligner.

M. Bellemare: M. le Président, je n'ai pas besoin de vous dire l'émotion profonde qui m'étreint en ce moment. C'est probablement mon âge qui me rend moins sûr. Je voudrais d'abord remercier mon chef de la délicatesse qu'il a eue de souligner à cette Chambre mes faits d'armes, mais je dirai qu'on ne regrette jamais, particulièrement entre nous, d'avoir été trop bon. Je pense qu'on a des moments difficiles à traverser ensemble, mais on n'agit ni par aigreur ni par méchanceté.

Je pense qu'on doit se traiter comme de véritables frères dans une grande famille. Mes longues années, ici dans cette Chambre, font que je n'ai eu que des amis. Aujourd'hui, je trouve que la vie pour moi, peut-être au seuil d'une retraite bien méritée, me laisse entrevoir que j'ai semé dans un champ très généreux qui me donne une moisson abondante d'amis très sincères.

Si j'ai pu être un exemple pour quelques-uns, je pense qu'il y a des élèves qui vont dépasser le maître avant longtemps.

Hommage à M. Jérôme Choquette

M. Roy: Puisque nous sommes à la période des motions non annoncées, je voudrais également faire motion à cette Chambre pour rendre hommage à un homme politique qui a consacré

dix années de sa vie à la vie publique et qui a assumé des responsabilités à cette Assemblée nationale, particulièrement au poste de ministre de la Justice, de 1970 à 1975, et de ministre de l'Éducation pendant quelques mois. Je pense qu'il convient de lui rendre hommage; je veux parler de l'ex-député d'Outremont, l'ex-chef du Parti national populaire qui a décidé, hier, d'abandonner la vie politique.

Je pense que tous les membres de cette Chambre seront unanimes à reconnaître que M. Choquette a été un homme politique de grande valeur, un homme politique qui a su s'imposer des sacrifices parfois pour défendre ses convictions, ses idées politiques et qui a su placer les intérêts de sa province au-dessus de ses intérêts personnels. C'est la raison pour laquelle je demande que cette motion soit adoptée.

M. Burns: M. le Président, je suis absolument d'accord pour me joindre à la motion de félicitations du député de Beauce-Sud. En même temps, j'aurais presque le goût d'amender sa motion pour le féliciter de devenir chef de son parti également, à compter d'aujourd'hui.

M. Roy: Ce n'est pas encore fait.

M. Burns: Je dois très sincèrement, quand même, intervenir à ce moment-ci, parce que j'ai connu M. Choquette alors qu'il était ministre de la Justice. A de nombreuses reprises, j'ai eu à croiser le fer avec lui, pas souvent de façon très facile ni pour lui ni pour moi, mais toujours en respectant chez lui ce désir de mettre dans l'administration de la justice une volonté constante de faire valoir les préoccupations des moins bien nantis dans la société.

Entre autres, je lui ai su gré — je n'ai pas peur de le répéter aujourd'hui — d'avoir résisté à certaines pressions qui voulaient, à l'époque, faire de la Loi de l'aide juridique une loi, contrairement à ce qu'elle est devenue, faite davantage pour le Barreau que pour ceux qui devaient en bénéficier. Je l'ai félicité à l'époque et je n'ai aucune crainte, je n'ai aucune honte à le redire aujourd'hui, maintenant qu'il a quitté la scène politique.

M. Lavoie: M. le Président, la plupart d'entre nous, de ce côté-ci, nous avons eu le plaisir de travailler avec Jérôme Choquette, qui, hier, a annoncé qu'il se retirait de la vie publique. Si on connaît l'âge de Jérôme Choquette, on ne connaît pas son avenir; on sait que, dans le passé, il y a déjà eu des ministres de la Justice qui ont quitté une ou deux fois la vie politique pour rebondir, heureusement ou malheureusement, soit au Québec ou à d'autres Parlements. Je pense que tout le monde reconnaît qu'il a été un bourreau de travail, qu'il a été un honnête homme, qu'il a apporté le meilleur de lui-même comme ministre de la Justice et, auparavant, comme membre de l'Opposition. Il y a eu l'aide juridique, il nous a laissé également la Charte des droits et libertés de la personne. J'espère que cette loi sera respectée par nos amis d'en face. Il y a la loi des petites créances. Je re-

grette peut-être que cette Assemblée ait perdu un homme de cette valeur. Ce que je remarque aujourd'hui, c'est que certains ont eu une présence continue même pendant 35 sessions à l'Assemblée nationale ici; ceux qui se permettent de changer de parti un peu trop souvent ne se rendent pas à ce record.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: M. le Président, je n'ai pas eu le grand avantage de siéger avec l'ex-chef du Parti national populaire, comme mon ami le leader du gouvernement ou le leader de l'Opposition officielle. Mon expérience s'est traduite par 30 jours de vie commune avec M. Choquette et le Parti national populaire et elle s'est terminée par un divorce. Quand même, j'ai apprécié, pendant ces quelques jours, surtout l'honnêteté et la franchise de Jérôme Choquette. C'est ce qui m'a frappé, pendant ces quelques jours où nous avons pu travailler ensemble, pendant lesquels j'ai eu l'avantage de travailler avec lui.

L'expérience des plus jeunes, en politique, c'est d'apprendre des plus âgés, et Jérôme Choquette m'a appris énormément. Je serais tenté maintenant de dire tout simplement: S'il a décidé de prendre sa retraite, qu'il la prenne et qu'il soit en paix dans cette retraite qu'il a bien méritée.

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda.

M. Samson: Je pense qu'il serait inutile d'ajouter à tout ce qui vient d'être dit. C'est assez complet, sauf que j'ai eu l'occasion, depuis 1970 également, d'être membre de la commission parlementaire de la justice. Moi aussi j'ai eu l'occasion, comme le député de Maisonneuve, de croiser le fer avec l'ancien ministre de la Justice, M. Choquette. Cela n'a pas toujours été facile, mais je pense que ce croisement de fer finissait toujours par permettre à toutes les parties intéressées de trouver la meilleure solution possible.

Son intégrité ne fait pas de doute. Qu'il ait décidé, hier, de laisser la vie politique, c'est son droit. Je pense que les nombreuses années qu'il a vécues en cette Chambre et les responsabilités qu'il a dû assumer pendant ce temps-là font qu'il mérite bien cette retraite qu'il a décidé de prendre. Comme l'expérience des choses me fait également comprendre que quitter la vie politique sans y ajouter "à tout jamais", cela pourrait vouloir dire "pour un certain moment", quand un homme est aussi valable que M. Choquette l'a été — il en a fait la preuve — moi, personnellement, je n'aurais pas d'objection si, un jour, il décidait de revenir à la vie politique, à dire: Bienvenue! car le Québec a grandement besoin de tous ses hommes de valeur.

Le Président: Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Déclarations ministérielles.

M. le ministre de la Justice.

Déclaration ministérielle

Nomination des juges

M. Marc-André Bédard

M. Bédard: Depuis le 26 novembre dernier, il n'y a pas eu de nomination de juge. J'ai préféré, à une action hâtive dans ce domaine, travailler à l'élaboration de mécanismes susceptibles d'améliorer la perception que les citoyens se font de la justice. Cette perception a déjà fait l'objet, en 1968, d'un sondage d'opinion effectué dans le cadre de la commission d'enquête sur l'administration de la justice en matières criminelle et pénale au Québec.

Cette enquête démontrait que 34,4% des Québécois pensaient que les juges sont plutôt incompréhensifs, que 25% des juges sont incompetents et 21,9% trouvaient que les juges sont nommés uniquement à cause de leurs convictions politiques.

Pour améliorer le lien de confiance qui doit exister entre la magistrature et la population, et pour contribuer à démystifier dans le public la façon dont les juges sont nommés et bien que conscient qu'il s'agit d'une première étape, je désire faire part à l'Assemblée nationale d'un nouveau mode de sélection que nous utiliserons à l'avenir pour combler les vacances des tribunaux, étant donné que celui qui prévalait ne semble pas, aux yeux du public — les résultats du sondage sont assez indicatifs — à tort ou à raison, contenir suffisamment de garanties pour pouvoir assurer que seuls les avocats les plus compétents et les mieux préparés accèdent à la magistrature.

L'élaboration de ce mode de sélection a été précédée d'une consultation du président de la Conférence des juges, des juges en chef des tribunaux dont les membres sont nommés par le gouvernement québécois et du bâtonnier du Québec. Le nouveau mode auquel j'ai l'intention de recourir est le suivant: d'abord, chaque fois qu'une vacance se produira, l'existence de cette vacance sera communiquée à tous les candidats éventuels, par avis public qui pourra être publié dans les journaux, dans le journal du Barreau ou communiqué par lettre circulaire, dépendant de la nature et du lieu du poste à combler.

Toutes les personnes intéressées à soumettre leur candidature seront invitées à le faire dans un délai raisonnable. Il sera également loisible à toute personne de proposer un candidat qui ne se serait pas manifesté de son propre chef. Ces candidatures seront conservées confidentiellement au secrétariat du ministère de la Justice. Elles devraient comporter un curriculum vitae, ainsi que toute mention jugée appropriée par le candidat ou son proposeur. Un comité de sélection de trois personnes sera alors formé pour examiner ces candidatures. Il sera composé d'un juge du tribunal où la vacance doit être comblée, d'un représentant du Barreau et d'une personne désignée par le ministre de la Justice pour représenter le public.

Les membres du comité seront chargés d'examiner chacune des candidatures et de pro-

poser au ministre de la Justice une liste des candidats admissibles et compétents pour combler le poste vacant. Les membres de ce comité pourront rencontrer les candidats, effectuer les consultations appropriées et même recourir à des services de consultants en techniques de recrutement, s'ils l'estiment nécessaire. Le ministre de la Justice ne proposera pour nomination que des personnes recommandées par ce comité.

De façon plus immédiate, j'avise cette Assemblée que nous avons présentement quatre postes vacants à la Cour provinciale dans les districts de Bonaventure, Drummond, Hauteville et Rouyn-Noranda, deux postes à la Cour des sessions de la paix de Montréal et un à Québec, deux postes au Tribunal du travail et un poste à la Cour municipale de Montréal.

M. Gérard-D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je ne sais pas si nos moyens de communication sont améliorés ou encore défectueux, mais je dois admettre que je viens de recevoir cette déclaration ministérielle. Maintenant, je vais vérifier de nouveau, si le ministre dit qu'il l'a envoyée...

M. Bédard: Ce midi, normalement.

M. Levesque (Bonaventure): De toute façon, je pense bien qu'une telle déclaration ministérielle peut être commentée assez rapidement parce qu'il s'agit d'une initiative qui part sans doute d'une volonté évidente d'apporter des politiques qui sont de nature à améliorer encore l'appareil judiciaire. Je dois dire que je concours volontiers à l'intention du ministre de favoriser par tous les moyens possibles la meilleure justice possible.

Je tiendrais simplement à lui faire certaines remarques qui me viennent spontanément à l'esprit. Lorsque je lis sa déclaration ministérielle, je vois qu'il se réfère à une enquête, à un sondage d'opinion de 1968. J'aurais préféré, évidemment, avoir un sondage qui date un peu moins. Sans vouloir porter aucun blâme sur le passé, je dois cependant rappeler au ministre de la Justice que s'il a regardé de très près la façon dont la justice a été administrée, particulièrement quant à la nomination des juges, au cours des années 1970, je pense bien qu'on peut imaginer que si ce sondage était fait aujourd'hui, on n'arriverait probablement pas aux mêmes conclusions.

Deuxièmement, M. le Président, je suis bien d'accord qu'il faut les avocats les plus compétents et les mieux préparés pour accéder à la magistrature.

C'est dans ce sens-là que nous avons, dans le passé, présenté des projets de loi qui étaient de nature à favoriser une meilleure sélection parmi les candidats à la magistrature.

Mon prédécesseur, auquel on a fait allusion tout à l'heure et qui a reçu un témoignage non équivoque de nos collègues de l'Assemblée nationale, avait préparé un livre blanc sur la justice contemporaine où il était question d'une procédure qui pourrait être suivie dans la sélection des juges.

D'ailleurs, il existe un projet de loi — le ministre de la Justice pourra le consulter s'il en a le loisir — sur l'organisation des tribunaux judiciaires, projet de loi que je devais déposer incessamment n'eût été de certaines circonstances particulières que nous avons connues l'automne dernier. Ce projet de loi prévoyait une procédure pour la nomination des juges. C'était, si ma mémoire est fidèle, la création d'un conseil de la magistrature et une consultation auprès de ce conseil formé de telle façon que nous étions sûrs d'avoir les recommandations les plus objectives et les plus impartiales possible.

Je tiens également à rappeler à cette Chambre la façon dont nous avons procédé, particulièrement alors que j'étais ministre de la Justice. On s'apercevra que cela a toujours été la compétence qui a été le critère premier de sélection des juges. Si on prend la peine de revoir la liste des juges qui ont été nommés depuis le 30 juillet 1975, depuis le moment où j'ai été nommé ministre de la Justice, on s'apercevra qu'il n'y a pas de critères "politiques" qui nous ont inspirés. Au contraire, nous avons même eu recours à des adversaires politiques ou encore à des gens qui n'étaient connus dans aucun parti politique, tellement nous avons voulu que ces nominations soient entourées du plus grand soin.

Je dois également faire remarquer à cette Chambre que, dans la façon sans doute bien intentionnée dont on veut entourer la nomination des juges, il y a cependant des lacunes qui sautent aux yeux. Il y a évidemment dans le processus quelque chose qui existait jusqu'à maintenant. Lorsqu'on parle de communiquer à tous les candidats éventuels les vacances, je puis vous assurer qu'il n'y a pas beaucoup d'avocats intéressés qui n'en étaient pas au courant.

Je peux vous dire ça, j'ai été ministre de la Justice. Et je sais fort bien qu'un candidat au poste de magistrat connaît par coeur toutes les vacances, non seulement dans sa région ou dans son district, mais il les connaît toutes et même mieux que le ministre souvent. Ceci est quant à la communication.

Deuxièmement, quant à la question du curriculum vitae, la première chose que j'ai toujours demandée à quelqu'un intéressé à être juge fut: Faites parvenir votre curriculum vitae au secrétariat du ministère. Cela a été fait continuellement, quelles que soient les demandes reçues. Je pense bien que mes anciens collègues sont d'accord sur ça, ceux qui ont vu ça. Cela, c'est assez important, que le leader parlementaire me laisse terminer.

Troisièmement, M. le Président, dans ce même contexte, je voudrais rappeler à cette Chambre que ce comité de sélection qui est prévu par le ministre est composé de deux personnes qu'il va nommer lui-même. On ne dit pas: Le juge en chef d'un tribunal. On dit: Un juge d'un tribunal. Le ministre de la Justice peut choisir le juge qu'il désire, d'après le texte que j'ai devant moi.

Comme deuxième personne, le représentant du Barreau, cela va. La troisième personne est désignée par le ministre de la Justice. Evidemment, la troisième personne, il la choisit lui-même éga-

lement. Donc, il a un choix de deux personnes sur trois dans le comité. Ce n'est pas tellement différent de ce que nous avons parce que jamais nous n'avons fait de nomination de juges pendant que j'étais ministre de la Justice, sans avoir consulté le Barreau et avoir eu son nihil obstat, si vous voulez. Il y a toujours eu consultation chez les fonctionnaires du ministère de la Justice, et il n'y a jamais eu une nomination où on s'opposait parmi ceux qui conseillaient le ministre. Je dis simplement, pour terminer, que la nomination demeure toujours à la discrétion du ministre. Ceci étant dit, ces remarques étant faites, M. le Président...

M. Bédard: Si vous voulez être nommé, vous m'en reparlez.

M. Levesque (Bonaventure): ... je voudrais dire que je souscris aux intentions sans doute très bonnes et très louables du ministre de la Justice, mais je le fais avec les réserves qui me sont venues spontanément à l'esprit.

M. Serge Fontaine

M. Fontaine: Excusez-moi, M. le ministre. Tout d'abord, je voudrais faire une remarque au niveau des communications. Je ne sais pas si l'Union Nationale a un privilège particulier, mais on a reçu la déclaration à 1 h 30.

Mme Lavoie-Roux: Cela confirme...

Une Voix: La porte était débarrée...

Le Président: A l'ordre!

M. le député de Nicolet-Yamaska.

M. Fontaine: M. le Président, c'est avec plaisir que nous prenons connaissance de cette nouvelle politique du ministère de la Justice relativement à la nomination des juges par la province de Québec. Je crois que nous sommes tous unanimes pour dire que les programmes de tous les partis politiques au Québec contiennent sur ce sujet des prises de position qui sont relativement semblables dans le but, justement, de dépolitiser ce secteur de l'administration juridique et d'accroître l'indépendance de notre magistrature québécoise, en plus de donner confiance à la population en général.

Le ministre nous parle d'une première étape qui consiste en somme à créer un comité de sélection, dans un premier temps, pour examiner toutes les candidatures possibles à un poste vacant, et, dans un deuxième temps, pour faire des recommandations au ministre relativement aux candidatures retenues par le comité. Si le ministre prend la précaution de parler d'une première étape, c'est dire qu'il faut s'attendre à d'autres réformes, dans l'avenir, qui toucheront non seulement à la nomination des juges mais aussi, je l'espère, au contrôle et à la révocation des juges — je veux ici faire référence au code d'éthique de la magistrature — au recyclage et au perfectionnement des juges, en faisant référence à l'école de la magistra-

ture, tel que propose dans le programme de l'Union Nationale, ainsi que des réformes qui toucheront également au rôle des juges dans l'administration. J'aimerais que le ministre nous donne plus de renseignements à ce sujet dans sa réplique, s'il juge à propos de se prévaloir de ce droit, et qu'il nous indique s'il peut, dès aujourd'hui, nous dire quelle est l'intention de son gouvernement quant à la création d'un conseil de la magistrature, tel que l'avait proposé le livre blanc sur la justice soumis il y a quelques années par l'ancien ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette.

Je sais que le programme du Parti québécois prévoit la création d'un organisme semblable; le Parti québécois l'a appelé le Conseil supérieur de la justice. Est-ce que la création d'un tel organisme viendrait dans une deuxième étape?

Pour ce qui est de la déclaration d'aujourd'hui, nous croyons que c'est un pas dans la bonne direction, d'autant plus que cette politique a fait l'objet d'une consultation auprès des juges en chef des tribunaux dont la nomination relève de la juridiction de la province de Québec, d'une consultation auprès du président de la Conférence des juges et auprès du bâtonnier du Québec. A moins que le ministre n'indique le contraire, je présume que ces personnes ont approuvé cette nouvelle politique. Nous approuvons donc la déclaration du ministre à cet effet.

En terminant, je voudrais suggérer à l'honorable député de Beauce-Sud que, s'il veut soumettre la candidature de son ex-chef, il pourra le faire suite à cette déclaration.

M. Marc-André Bédard

M. Bédard: M. le Président, au début de sa réponse, le chef de l'Opposition a fait référence tant au livre blanc sur la justice qu'à un projet de loi sur la réorganisation des tribunaux. Je dois lui dire qu'effectivement, au niveau du ministère de la Justice, il y a beaucoup de bonnes intentions et beaucoup de projets de loi qui sont sur les tablettes du ministère concernant le projet de réorganisation des tribunaux. J'ai même déjà, tel que conçu par l'ex-ministre de la Justice, commencé à faire des consultations et je me rends compte très vite que j'aurai beaucoup de travail à faire pour l'améliorer. C'est ce que je ferai.

M. Levesque (Bonaventure): C'est trop bien fait.

M. Bédard: Non, au contraire. C'est que je me rends compte qu'il y a beaucoup de travail à faire pour l'améliorer. Vous m'avez bien compris.

Il est évident, M. le Président, que, tel que je l'ai dit, ce n'est pas la solution parfaite; c'est une étape. Pour répondre aux critiques de l'Union Nationale, disons qu'une formule permanente de nomination des juges, l'école de la magistrature ou un conseil de la magistrature, tout cela peut être étudié valablement dans le cadre d'une réorganisation complète des tribunaux.

Lorsque le chef de l'Opposition officielle essaie de minimiser d'une certaine façon la mesure

que nous annonçons en disant qu'il y avait auparavant bien des consultations qui se faisaient, que les avocats qui étaient candidats étaient au courant, je pense que le chef de l'Opposition n'a pas compris le vrai sens de l'innovation qui est contenue dans la déclaration ministérielle à l'effet que ce n'est pas seulement les candidats qu'on va informer et qu'il est important d'informer. C'est également le public, ce qui n'était pas le cas auparavant et qui doit être fait, à mon avis, dans le but justement poursuivi par cette réforme, à savoir améliorer la perception que le public peut avoir de l'appareil judiciaire. On ne peut l'améliorer qu'en communiquant directement avec lui et non par l'entremise des coulisses.

Je sais que ce n'est pas parfait, mais c'est réellement, tel qu'il l'a dit, et je le remercie de son appréciation objective, une amélioration sur ce qui existait déjà, puisqu'il n'existait, à proprement parler, pas de mécanismes comme tels ou de processus de sélection. Il y avait peut-être un processus de consultation dans les coulisses, mais il n'y avait pas, à proprement parler, un mécanisme qui va permettre aux gens d'être plus familiers avec le mode de nomination et, dans ce sens, de démystifier la nomination des juges. Merci, M. le Président.

Le Président: Dépôt de documents.
M. le ministre de l'Éducation.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Rapports de corporations professionnelles

M. Morin (Sauvé): Permettez-moi, M. le Président, à titre de ministre responsable de l'Office des professions du Québec, de déposer les rapports des organismes suivants pour l'année 1975/76 — il y en a huit en tout — l'Ordre des techniciens en radiologie du Québec, la Corporation professionnelle des ergothérapeutes du Québec, l'Ordre des ingénieurs, la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle, l'Ordre des dentistes, la Corporation professionnelle des diététistes, l'Ordre des audioprothésistes et l'Ordre des agronomes du Québec.

Le Président: Rapports déposés.
M. le ministre des Communications.

M. O'Neill: M. le Président, le document que je devais déposer n'est pas encore arrivé.

Le Président: M. le ministre délégué au Haut-Commissariat, aux Sports et aux Loisirs.

Rapport sur l'utilisation des équipements mobiles olympiques

M. Charron: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport du Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein air sur l'utilisation rationnelle des équipements mobiles olympiques.

Le Président: Rapport déposé.
Période des questions orales.
M. le chef de l'Opposition.

QUESTIONS DES DÉPUTÉS

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce...

M. Burns: Il va être ici dans quelques instants, il vient de s'absenter.

M. Lavoie: Le voilà.

Crédits budgétaires consacrés au développement industriel

M. Levesque (Bonaventure): J'aurais pu poser la question au ministre d'Etat au développement économique, mais j'ai un petit faible pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Peut-être parce que j'ai déjà été titulaire du ministère.

M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Dans le contexte actuel où l'on décompte plus de 303 000 chômeurs au Québec, le ministre de l'Industrie et du Commerce peut-il nous dire quelles mesures l'évaluation des dépenses du gouvernement déposée hier lui permettrait-il de prendre en vue de faire échec à la situation actuelle et d'y apporter des correctifs significatifs?

M. Burns: Ce n'est pas la motion de cet après-midi?

M. Levesque (Bonaventure): Non, cela n'a rien à voir.

M. Burns: Cela n'a rien à faire avec cela.

M. Levesque (Bonaventure): Relativement au budget des dépenses.

M. Tremblay: Puisque le chef de l'Opposition a déjà été ministre de l'Industrie et du Commerce, il sait pertinemment que ce n'est pas le ministère de la conjoncture économique. C'est le ministère de l'Industrie et des investissements, lesquels portent sur des périodes à plus long terme que la seule conjoncture économique. A partir des évaluations de dépenses qui ont été déposées par le ministre des Finances, hier, vous avez pu prendre connaissance qu'il y avait un total de \$93,9 millions qui est consacré à l'expansion de l'industrie secondaire.

Mais encore pour répondre dans la même veine que j'ai répondu à la question, hier, provenant du député de Lotbinière, je ne peux pas discuter les projets de loi additionnels aux lois actuelles pour favoriser le développement industriel tant que ces lois n'auront pas été déposées. De sorte que si on accélérât les travaux de la Chambre, nous pourrions procéder à l'examen des lois nouvelles qui pourront relancer les investissements industriels au Québec.

M. Levesque (Bonaventure): Question additionnelle, M. le Président.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce indique-t-il à cette Chambre, par sa réponse, qu'en plus des dépenses prévues par le ministre des Finances dans les évaluations déposées hier, il y aurait des sommes qui seraient prises à même le fonds consolidé du revenu et qui n'ont pas été prévues par le ministre des Finances ou dénoncées par le ministre des Finances dans son dépôt d'hier?

M. Tremblay: Je crois que cette question ne s'adresse pas à moi, elle s'adresse au ministre des Finances.

M. Levesque (Bonaventure): Puisque le ministre a dit qu'il y avait des lois à venir, je lui demande si les fonds qui seront utilisés pour donner suite à ces lois sont prévus présentement par le ministre des Finances dans l'évaluation d'hier, ou seront-ils pris à même le fonds consolidé du revenu?

M. Parizeau: Je pense que cette question s'adressait à moi, de toute façon, M. le Président, puisqu'on y faisait état des crédits, d'une part, et du fonds consolidé, d'autre part.

Les dépenses qui sont inscrites au livre des crédits sont celles qui, effectivement, sont prévues pour le cours de cette année. D'autre part, d'autres mesures, comme j'imagine le chef de l'Opposition le sait bien, peuvent être envisagées qui sortent normalement le jour du discours du budget. C'est le 12. Je pense que les quelques jours qui nous séparent du 12 avril permettront une ultime période de réflexion jusqu'à ce qu'on voie ce que le gouvernement a l'intention de faire.

M. Forget: Une question accessoire, M. le Président.

Ma question s'adresse, je pense, au ministre — je pense, parce que nous ne sommes pas encore assez éclairés sur les responsabilités respectives des ministres et des superministres — responsable du développement économique. Dans ce contexte, précisément, de sous-emploi, est-ce que le ministre du développement économique peut nous expliquer comment concilier l'adjudication d'un contrat de la Société de la baie James à une aciérie de l'Ontario, de préférence à une aciérie québécoise.

Entre parenthèses, il s'agit de SIDBEC. Il semble que l'écart entre les deux soumissions n'était pas d'un ordre de grandeur tel que l'on puisse nous répondre que l'écart des prix était trop considérable.

M. Landry: Je remercie le député de sa question et je crois qu'il appréciera les précisions que je vais lui donner. Ce que vous appelez une entreprise de l'Ontario, c'est la sidérurgie Stelco qui prend son minerai de fer au Québec, qui fait faire le bouletage au Québec et qui a son aciérie à Contrecoeur. Par conséquent, il s'agissait de

soumissions où on avait appelé des entreprises québécoises, dont Stelco. Ce n'est pas l'intention du gouvernement d'être discriminatoire vis-à-vis des agents économiques qui évoluent sur notre territoire, même si les maisons mères sont situées à l'extérieur du territoire, y compris en Ontario.

M. Levesque (Bonaventure): Question additionnelle. Simplement une clarification. Est-ce que le produit acheté par la société en question était un produit fabriqué en Ontario ou un produit fabriqué au Québec?

M. Landry: Je réitère les renseignements que j'ai donnés. J'avais, pressentant une question sur ce sujet, fait une enquête ou plutôt demandé des informations auprès des sociétés concernées. Mes renseignements sont que le minerai vient du Québec, que le bouletage et l'aciérage se sont à Contrecoeur, au Québec. Par conséquent, c'est un contenu québécois de 100%. SIDBEC, évidemment, avait également un contenu québécois de 100%; alors, les deux firmes étaient sur un pied d'égalité de ce point de vue. La différence de prix favorable à Stelco était de 11%. Il s'agit d'un contrat d'un peu plus de \$2 millions. Est-ce que cela répond à votre question, M. le chef de l'Opposition?

M. Levesque (Bonaventure): Pour aujourd'hui.

M. Lavoie: Pour aujourd'hui seulement.

M. Landry: Je me préparerai pour demain.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

Dossier Québec Steel Products

M. Biron: Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. A défaut de pouvoir créer de nouveaux emplois permanents immédiatement et en vue, dès lors, de maintenir à tout le moins les emplois déjà existants, le ministre est-il enclin, de concert avec ses collègues concernés, à étudier sérieusement, sinon à accepter, dans le cadre du dossier de Quésteel, Québec Steel Products, la demande qu'il a reçue personnellement de la part du président du Syndicat des métallos, des travailleurs de Québec Steel Products, d'acheter dès maintenant les 750 000 actions de la compagnie Québec Steel Products, de les conserver dans un compte en fiducie et de les revendre aux travailleurs par la suite, en plus de fournir des garanties sur un emprunt de \$7500 chacun pour 1000 travailleurs selon la demande des travailleurs de Québec Steel Products?

M. Tremblay: Je crois que le député de Lotbinière fait allusion à une demande qu'a déposée le président de QSP au président du comité interministériel sur l'acier, le ministre responsable du développement économique, de sorte que je demanderais à mon collègue de répondre à la question.

M. Landry: Je remercie le chef de l'Union Nationale de cette question parce que cela permet également de parler, peut-être d'une façon un peu plus large, de notre approche dans l'ensemble du problème Quésteel dont ce qu'il vient de mentionner n'est qu'un épisode ultime.

La meilleure façon de répondre à la question, très schématiquement, bien sûr, dans le temps qui m'est imparti, c'est de donner quelques indications sur la méthode que nous avons suivie pour refuser la première proposition faite par la BCN, la Banque Royale et Quésteel qui consistait à demander l'aval de l'Etat pour \$7,5 millions. Nous avons considéré deux éléments positifs que je me dois de souligner à cette Assemblée: premièrement, la main-d'oeuvre de Quésteel est une main-d'oeuvre dynamique, extrêmement motivée, et cela a été notre préoccupation majeure. Un comité de quatre ministres a travaillé à ce dossier, plus une équipe technique de fonctionnaires, toujours avec cette obsession que nous avions de préserver cette main-d'oeuvre qualifiée et extrêmement motivée. C'est donc à l'actif de l'entreprise.

Egalement, à l'actif de l'entreprise, il y a de bonnes installations physiques, que le chef de l'Union Nationale serait mieux placé que moi pour apprécier techniquement. D'après les rapports que j'ai eus, ce sont d'excellentes installations physiques, une bonne aciérie, une mini-aciérie à deux fourneaux électriques, qui, de toute manière, restera dans le potentiel d'aciérage du Québec, quoi qu'il advienne à la firme, parce que les installations sont là et elles sont bonnes.

Egalement, toujours un point positif, la famille Josephson, qui est actionnaire majoritaire de cette entreprise, s'est vraiment décarcassée — si M. le Président me passe le mot — pour essayer de financer son entreprise. Elle s'est adressée au secteur privé pratiquement dans le monde entier; elle s'est adressée au gouvernement du Canada et ultimement au gouvernement du Québec, et toutes les réponses ont été négatives.

Je dois dire que le gouvernement du Québec pour sa part a été averti il y a dix mois, c'est-à-dire au cours de l'été dernier, de la situation de Québec Steel. Vous pensez bien que, si ces facteurs positifs ne nous ont pas fait donner une réponse favorable, c'est que nous avons de très lourds éléments négatifs et les voici:

1) Le marché occidental de l'acier est en surcapacité effarante. Le Québec lui-même est en surcapacité d'aciérage dans des proportions considérables. La puissante sidérurgie américaine elle-même n'est pas à l'abri de la conjoncture. Bethlehem Steel, qui est quand même une entreprise de taille énorme, a perdu de l'argent au cours des trois premiers mois. Cela est un point de conjoncture, donc de marché. Même si on a toutes les capacités d'aciérage voulues, il faut écouler son acier.

2) Second point: c'est une structure financière véritablement déplorable. Les coûts de construction de cette sidérurgie dont j'ai vanté les mérites physiques ont à peu près doublé les prévisions et elle a coûté près de \$50 millions. Encore si elle

avait été financée avec du capital d'équité, l'entreprise aurait pu attendre et payer des dividendes quand les beaux jours seraient revenus, mais il n'y a pas suffisamment d'équité. Il s'agit d'un financement bancaire assumé par la Banque royale du Canada et la Banque canadienne nationale qui sont allées jusqu'au bout — nous avons bien vérifié cela — des possibilités bancaires d'intervention financière.

Par conséquent, si nous avons donné la garantie, nous avons la conviction morale de prendre l'argent des contribuables du Québec et, comme on dit, de mettre du bon argent après du mauvais. Dans six mois nous aurions été acculés à refaire la même intervention et peut-être avec une amplitude plus grande et là, pour sauver la mise, on aurait été tenté de mettre de l'argent public dans cette affaire. On a décidé plutôt de laisser agir les forces de la fatalité économique. Nous sommes dans un système impitoyable où des entreprises réussissent, d'autres non.

Ce qui compte, c'est que les capacités d'aciérage soient maintenues. Elles font partie du patrimoine économique québécois et elles vont rester là. Maintenant, sur l'approche spécifique que vous avez dite de la nouvelle proposition, elle est à l'étude. Elle nous est parvenue sur une seule feuille. Vous pensez que c'est mince pour engager \$7 millions de deniers publics, ou \$7,5 millions de deniers publics. De toute manière, ce qui apparaît sur cette feuille ne change pas sensiblement la structure de l'entreprise, et c'est là qu'est le drame.

Le Président: Monsieur le ministre... Monsieur le ministre.

M. le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: Une question supplémentaire. Le ministre a touché un point important à la fin de son exposé. C'est toute une nouvelle dimension maintenant qu'on apprend par la voie des journaux. C'est pour cela que j'ai adressé ma demande au ministre de l'Industrie et du Commerce parce que le Devoir nous disait que la demande avait été transmise au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je demande donc au ministre d'Etat au développement économique — si c'est lui qui a le dossier, je sais qu'il l'avait encore en tout cas — si, à cause de cette nouvelle approche de la part des travailleurs de Québec Steel, de la part de l'entreprise qui pour une fois se décide à se départir de 30%, ou est prête, en tout cas, à se départir de 30% de son capital-actions — ce serait véritablement une nouvelle approche — on peut réussir la même chose qu'on a réussie à TEMBEC. Est-ce que le ministre a étudié en profondeur ce que les journaux nous disent concernant cette approche nouvelle de 1000 travailleurs qui veulent être garantis de \$7500 chacun par le gouvernement du Québec, à condition que l'entreprise leur vende 30% des actions, qui pourraient être payées au cours des prochaines années, selon les renseignements que j'ai reçus? C'est une approche tout à fait nouvelle qui mérite, je pense, étude et qui est peut-être dans le style de Tricofil ou d'autres en-

treprises, mais qui est certainement dans le style de TEMBEC qui a été une réussite complète dans le Témiscamingue.

M. Landry: M. le Président, vous pensez bien qu'avec une telle approche on se sent pris par les sentiments. Il est entendu que ce sont des approches qui nous plaisent et que nous allons étudier à fond. Les données sont trop minces maintenant pour que je puisse donner quoi que ce soit de définitif. Évidemment, en dépit de nos sentiments, nous ne voulons pas créer un "Tricosteel".

M. Bellemare: Une question additionnelle.

Le Président: Une question additionnelle.

M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. Bellemare: Je voudrais demander au ministre d'Etat au développement économique s'il a aussi en main le dossier du Cap-de-la-Madeleine au sujet de la Wayagamack.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une question accessoire.

M. le député de Saint-Laurent.

M. Forget: M. le Président, avant que le ministre, à la fin de son long exposé, nous fasse cette allusion à Tricofil, j'allais justement lui demander, à force de l'écouter parler des avantages et des désavantages de la situation de Quésteel, quelle différence il y avait dans son esprit, tant sur le plan de la situation du marché que dans la question de structure financière ou dans la question de motivation ou de spécialisation de la main-d'oeuvre, quelle différence fait que dans un cas, celui de Tricofil, le gouvernement s'est engagé à 100%, et dans le cas de Quésteel, il refuse, il patine, il hésite et il nous donne toutes sortes d'argumentations pour justifier son inaction dans un cas qui est beaucoup plus important?

M. Landry: Dans les deux cas il y a une similitude, c'est que le gouvernement libéral qui nous a précédé avait commencé à aider les deux entreprises, aussi bien l'une que l'autre. Alors, ce n'est pas là qu'est le facteur discriminant.

Le facteur discriminant c'est que, moralement, nous n'avons pas été convaincus que dans la structure financière actuelle, sans qu'un certain émondage soit fait, Quésteel ne puisse jamais atteindre un niveau de rentabilité. Comme je vous l'ai dit, un financement bancaire, aut bancaire ne peut pas permettre de financer des investissements à long terme.

Tandis que dans le cas de Tricofil, deux facteurs sont discriminants. Premièrement, nos études approfondies du dossier, et encore là, avec un comité ministériel, nous ont démontré qu'il y avait un espoir de rentabilité dans la structure financière présente.

Deuxièmement, le cas de Tricofil est bien particulier parce qu'en plus d'être une entreprise

économique et commerciale, sur le plan du Québec, c'est une expérience non pas unique, mais unique, disons, dans sa catégorie d'autogestion, et de ce point de vue, il y a de grandes leçons à tirer de l'expérience Tricofil. Les montants impliqués sont beaucoup moins élevés, et il vaut le coup, pour le gouvernement du Québec, de soutenir cette entreprise de façon, en plus d'avoir une rentabilité éventuelle, à récupérer des retombées intellectuelles considérables de la mise à l'essai d'une formule d'autogestion d'une firme par ses travailleurs.

M. Forget: Question supplémentaire. Comme le ministre ne voudrait sûrement pas que l'on impute la différence dans la façon dont le gouvernement traite les deux entreprises à des considérations, disons, politiques, au fait que le problème se pose, dans un cas, dans une campagne électorale, et dans un autre cas, en dehors d'une campagne électorale, je demanderais au ministre s'il serait disposé à déposer, justement, à l'Assemblée nationale, ou à rendre publiques, de quelque façon que ce soit, les études qu'il prétend être à la base du traitement différent qu'il accorde aux deux séries de travailleurs et aux deux entreprises?

M. Landry: Volontiers, M. le Président, dans les meilleurs délais.

M. Raynauld: M. le Président.

Le Président: M. le député d'Outremont.

Comptes économiques du Québec 1961-1975

M. Raynauld: M. le Président, je voudrais poser une question relative aux comptes économiques. Je suppose qu'elle s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. M. le ministre de l'Industrie et du Commerce a, en effet, reconnu, dans la conférence de presse qu'il a donnée à la suite du dépôt de ces comptes économiques, que les comptes ne pouvaient en aucun cas être interprétés comme un bilan du fédéralisme. A partir de là j'aurais deux sous-questions. La première est que si ce n'est pas un bilan du fédéralisme, comment a-t-il pu déduire de ces chiffres que le fédéralisme, le fédéralisme politique, comme il l'a appelé, ne fonctionnait pas? Comment a-t-il pu déduire de ces chiffres que le gouvernement privait et assoiffait les régions du Canada? Son collègue, le ministre au développement économique a même parlé de saignée. Comment a-t-il pu déduire de ces chiffres, si ce n'est pas un bilan du fédéralisme, qu'on avait la preuve que depuis cent ans on avait refusé systématiquement de faire une redistribution du développement économique? C'est lui qui dit cela. Si ce n'est pas un bilan, comment a-t-il pu également parler, et je cite: de garder le Canada "coast to coast", de faire chanter le "God Save the Queen", dire que Radio-Canada était biaisé, et toutes ces choses, plutôt que de montrer les faits: "Do not bother us with the facts"? Si ce n'est pas un bilan — ce sont toutes des sous-questions — comment peut-il interpréter les paroles que je viens de citer?

Ma deuxième sous-question est la suivante: Si on faisait les comptes économiques internes à la province de Québec, est-ce que le ministre ne pense pas que la région de Québec, où se trouve une grande majorité des fonctionnaires de la province de Québec, sortirait bonne gagnante en termes de flux financiers et que la région de Montréal aurait toutes les apparences de ce que le Québec apparaît sur le plan du Canada?

Si oui, ne penserait-il pas que Montréal aurait avantage à se séparer du Québec?

M. Léger: Le discours est fini?

M. Tremblay: M. le Président, le député souève deux questions romans-fleuves sur les comptes économiques. Il faudrait énormément de temps pour répondre en détail à ses questions et à ses opinions. Je dirai ceci: Les comptes économiques du Québec ne représentent pas un bilan complet du fédéralisme politique et économique au Canada. Ils représentent entre autres, par contre, l'influence économique qu'a eue le gouvernement fédéral dans ses dépenses et dans ses revenus sur l'économie du Québec. Ce qui ressort très clairement de ces comptes et ce qui est irréfutable, c'est qu'à l'intérieur du Québec, pendant les quinze années sur lesquelles portent les comptes économiques, il y a eu une ponction de pouvoir d'achat d'un montant égal à \$4300 millions. En pure théorie keynésienne de stabilisation économique, il est évident qu'une économie qui est soumise à une ponction semblable doit nécessairement avoir des taux de chômage plus élevés qu'une économie où la ponction se fait en sens inverse.

C'est effectivement ce qui s'est produit au Canada depuis quinze ans. Nous avons eu des régions qui ont eu des taux de chômage systématiquement plus élevés que d'autres, et ceci ressort très clairement des comptes économiques. La raison fondamentale dépend d'une répartition inégale des dépenses créatrices d'emplois de la part du gouvernement fédéral entre les régions du Canada.

En ce qui concerne la question portant sur les comptes économiques à l'intérieur du Québec, le député d'Outremont devrait savoir que la notion des comptes économiques s'applique à une économie qui relève d'un gouvernement propre, qui a une population et une activité économique identifiables, qui peut donc être soumise aux critères, aux concepts et à la méthodologie des Nations Unies pour établir les comptes économiques.

Or, il se trouve que le gouvernement du Québec peut faire ce genre de calcul parce que l'économie du Québec est une économie qui a son caractère propre, où les impôts et les revenus peuvent être calculés et où les taux de chômage peuvent être établis. C'est effectivement ce qui a été fait.

M. Raynauld: M. le Président, quand le ministre de l'Industrie et du Commerce nous dit que les comptes nationaux mesurent l'impact des opéra-

tions du gouvernement fédéral dans la province de Québec, est-ce que ce serait nécessaire de lui souligner que cet impact est mesuré.

M. Burns: Question!

M. Raynauld: Est-ce que... Ce n'est pas une question, ça?

M. Burns: M. le Président, j'invoque le règlement, parce qu'il m'apparaît qu'il y a un abus de la part de l'Opposition. Je vous soumetts bien respectueusement qu'il s'agit d'un abus des dispositions de l'article 168, entre autres du premier paragraphe, qui défend qu'un préambule inutile soit fait lorsqu'il s'agit d'une question additionnelle. J'ai toujours accepté, alors que j'étais membre de l'Opposition, qu'il était nécessaire pour situer la question de faire un préambule un tant soit peu long à l'occasion, selon l'importance de la question. Mais quand vous êtes rendu dans une question accessoire à faire un préambule, cela devient, je vous le soumetts respectueusement, un préambule inutile parce que la question est déjà située par la question principale.

Je vous demanderais, M. le Président, de rappeler à l'ordre le député d'Outremont qui est en train de nous refaire, sous forme de préambule absolument inutile, un commentaire lors d'une question accessoire.

M. Lavoie: Tout à fait brièvement, je suis bien d'accord avec le leader parlementaire du gouvernement pour qu'il y ait certains impératifs, certaines conditions quant à la manière de poser des questions, mais je voudrais lui souligner également qu'il y a certains impératifs à la manière de répondre aux questions.

A l'article 170, on peut le lire ensemble, on dit: "La réponse à une question doit se limiter au point qu'elle touche, être brève et claire et ne contenir ni argument ni expression d'opinion..."

M. Burns: C'est exactement ce qu'a fait le ministre.

M. Lavoie: Si on veut être sévère... M. le Président, je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure. Soyez donc calme! C'est ce que je voulais souligner. Il y a des impératifs des deux côtés.

M. Raynauld: M. le Président, je suis disposé à reformuler ma question, pour ne pas éterniser le débat, si c'est possible.

Le Président: M. le député d'Outremont, juste un moment. MM. les leaders, vous avez signalé un accroc au règlement que j'ai déjà signalé moi-même, à plusieurs reprises. Je serai tout à fait d'accord pour exiger qu'on abrège les préambules pour ceux qui formulent les questions quand ceux qui y répondent s'abstiendront de toute préface.

M. Raynauld: Merci, M. le Président.

M. Burns: Sur la question de règlement. M. le

Président, cela va être bien simple, on va répondre oui ou non aux questions. C'est aussi simple que cela. Mais quand, M. le Président, il y a un préambule...

M. Raynauld: Je crois que vous avez...

M. Burns: Sur la question de règlement...

Le Président: Le député d'Outremont.

M. Levesque (Bonaventure): Assis...

M. Burns: M. le Président, sur la question de règlement. Je vous dis tout simplement, M. le Président, avec tout le calme possible et dans l'intérêt de nos travaux...

M. Raynauld: M. le Président, si je peux avoir la parole, je voudrais poser la question suivante au ministre de l'Industrie et du Commerce...

M. Burns: M. le Président, je vous demande sur une question de règlement...

M. Raynauld: Est-ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce pense qu'il a mesuré les avantages...

M. Burns: Une question de règlement.

Le Président: Est-ce que je pourrais savoir quel règlement vous invoquez, M. le leader du gouvernement?

M. Burns: Oui, M. le président.

Le Président: Lequel?

M. Lavoie: M. le Président, je n'entends pas la question du député d'Outremont, à cause de l'interruption du député de Maisonneuve.

M. Burns: Je veux simplement faire cette remarque. Nous n'avons pas d'objection à répondre à toutes les questions et le mieux possible. Nous n'avons même pas d'objection à entendre des préambules. Mais s'il y a un préambule, il faut qu'il soit utile, c'est ce que je veux vous dire.

Le Président: A l'ordre, M. le leader du gouvernement!

M. le député d'Outremont.

M. Lavoie: Bon, enfin! On va l'entendre, la question.

M. Raynauld: Merci, M. le Président. Je voudrais donc reformuler ma question. Est-ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce pense qu'avec les comptes nationaux qui ont été déposés, il a mesuré l'impact des politiques fédérales dans la province de Québec, alors qu'on ne mesure jamais les bénéfices reçus avec des flux financiers sur la base des comptes nationaux?

Le Président: Je souligne au député d'Outremont que c'est une question modèle.

M. le ministre.

M. Burns: Pas nécessairement bonne, mais modèle.

M. Tremblay: M. le Président, j'ai déjà dit que les comptes économiques mesureraient une foule de choses, dont l'impact fiscal du gouvernement fédéral à l'intérieur de l'économie du Québec. Il est évident que cet impact fiscal, si on veut avoir une image complète de l'influence du gouvernement fédéral au Québec, doit être additionné des effets d'une foule d'autres politiques fédérales que je peux appeler des politiques globales ou des politiques de structure provenant du gouvernement fédéral. Je donne des exemples, soit la politique des transports du gouvernement fédéral, la politique qui touche à la Voie maritime du Saint-Laurent, la politique qui touche à l'exportation des produits pétrochimiques, appelée la politique de la ligne Borden, la politique de l'importation du textile. Il y a une foule de politiques fédérales qui ont eu des effets positifs ou négatifs à l'intérieur de l'économie du Québec et qui sont très difficilement appréciables, mais dont la plupart des économistes s'entendent pour dire qu'elles ont eu des effets structurels très néfastes pour le développement économique du Québec.

D'autre part, il est évident que le gouvernement fédéral fait des dépenses à l'extérieur du Québec qui peuvent avoir des effets positifs ou négatifs. Je donne l'exemple des dépenses du gouvernement fédéral en ce qui concerne le financement de la Gendarmerie royale du Canada. Il y a des dépenses qui touchent au déficit, cette fois-ci, de la Voie maritime du Saint-Laurent. On sait qu'il y a quelques semaines, le gouvernement fédéral a assumé les \$822 millions de déficit d'exploitation de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Il y a énormément de dépenses semblables qui produisent soit des bénéfices, soit des désavantages, mais l'évaluation de ces désavantages et de ces déficits ne peut pas faire l'objet d'une étude scientifique, parce qu'elle repose essentiellement sur les hypothèses subjectives.

C'est pour cela qu'aucune étude scientifique sur cette question ne pourra jamais être faite.

Par contre, sur les comptes économiques, nous avons une méthodologie scientifique qui est reconnue par tous les pays du monde, qui est reconnue par Statistique Canada et qui a été reconnue par le comité fédéral-provincial sur les comptes nationaux présidé et dirigé par Statistique Canada.

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda.

Fluoration des eaux de consommation

M. Samson: M. le Président, je voudrais poser une question à l'honorable ministre de l'environnement, mais je pense qu'il vient de sortir. Je vais la poser à l'honorable ministre des Affaires socia-

les. C'est une question qui pourrait intéresser les deux ministres. Je vois que le ministre de l'environnement revient. Le ministre d'Etat à l'environnement peut-il me dire s'il a communiqué — délégué, ah bon! cela va venir avec le temps, on va finir par vous comprendre — ou s'il a l'intention de communiquer avec des personnes ou des groupes relativement à l'application de la loi 88 sur la fluoration des eaux de consommation au Québec? Serait-il vrai que, du côté de l'environnement, on considère que cette loi ne devrait pas s'appliquer trop rapidement? Si cela est vrai, quelles sont les raisons que le ministre pourrait nous donner?

M. Léger: M. le Président, au niveau de l'application de la loi 88, les services de l'environnement n'ont pas, jusqu'à aujourd'hui, émis d'opinions contraires à l'application actuelle de la loi. Le ministre des Affaires sociales pourra compléter parce que c'est lui qui est responsable de l'application de cette loi. Nous étudions actuellement, au niveau de l'environnement, les implications dans certaines régions, de l'application par les municipalités de la loi 88. Je promets au député qui m'a posé la question de lui donner des renseignements supplémentaires sur l'ensemble de la réalisation au Québec. Pour le moment, tout ce que je puis dire, c'est qu'on n'a donné aucun avis concernant la non-application de la loi actuelle.

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda.

M. Samson: Je pense qu'il y a une autre réponse qui s'en vient.

M. Lazure: M. le Président, pour ajouter, essentiellement c'est dans la même veine, le personnel de notre ministère a commencé depuis déjà plusieurs semaines à rencontrer les autorités des municipalités qui ne sont pas encore équipées au point de vue de la fluoration. De notre côté, nous n'avons pas l'intention non plus de remettre en question cette loi. Nous sommes en accord avec cette loi. Nous voulons, par ailleurs, utiliser la persuasion auprès des autorités municipales pour que cela se fasse graduellement, pour que les municipalités acquièrent les équipements voulus.

M. Samson: Question supplémentaire, M. le Président.

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda.

M. Samson: L'honorable député de Chicoutimi, actuel ministre de la Justice, a présenté une argumentation lors de l'étude du projet de loi 88, argumentation qui, en fait, disait qu'il serait valable d'avoir un référendum sur les territoires concernés avant qu'on les oblige à la fluoration. Le ministre peut-il me dire si c'est l'intention du ministère de tenir compte de cette argumentation et de revoir la loi au moins sous cet aspect?

M. Léger: Je vais laisser le soin au ministre

des Affaires sociales de répondre à la deuxième partie. Sur la première partie, je me rappelle fort bien les débats qui ont eu lieu en Chambre. Je me rappelle aussi la façon dont le député de Rouyn-Noranda avait mordu dans le projet et je connais fort bien son intérêt pour le sujet.

Si la prise de position du député de Chicoutimi à l'époque concernait la possibilité de permettre aux régions le droit de s'exprimer là-dessus, c'était au moment de l'adoption de la loi et comme amendement à apporter à la loi. La loi est maintenant adoptée. En ce qui nous concerne, l'attitude du ministère des Affaires sociales, dont le ministre pourra répondre tantôt, est celle de la persuasion, de l'explication graduelle après le grand débat qui avait eu lieu à ce moment. Aujourd'hui la loi est en vigueur. Nous n'avons pas l'intention de la changer comme telle. C'est par une approche de persuasion et d'explication que les régions pourront utiliser tous les équipements nécessaires pour fluer l'eau dans les municipalités.

M. Samson: Comment cela se fait-il?

M. Lalonde: M. le Président...

M. Samson: M. le Président, je pense que j'ai le droit d'avoir une autre réponse. Comment se fait-il que ce qui était bon quand le Parti québécois était dans l'Opposition n'est plus bon aujourd'hui quand il est au pouvoir? Est-ce qu'on peut me répondre à cela? Est-ce que vous avez tellement changé d'opinion depuis ce temps-là?

M. Léger: M. le Président, je viens d'expliquer au député de Rouyn-Noranda que quand la loi a été présentée, il y avait, à ce moment, des possibilités d'améliorer certains aspects de la loi puisque sur le principe, le Parti québécois, qui était dans l'Opposition, à ce moment, l'avait appuyée. Maintenant, la loi est en vigueur et nous n'avons pas l'intention de la changer comme telle, à moins que le député de Rouyn-Noranda nous apporte des arguments majeurs qui pourraient nous faire changer d'idée, ce dont je doute fort.

Le Président: M. le député de Beauce-Sud.

Etudiants du secteur professionnel

M. Roy: M. le Président, vendredi dernier, j'ai posé une question au ministre du Travail, mais en son absence, j'avais formulé la question au député de Joliette-Montcalm, l'adjoint parlementaire, concernant les étudiants du secteur professionnel dans nos écoles polyvalentes, et les difficultés qu'ils rencontraient dans leur stage de formation professionnelle, puisqu'on leur refusait l'accès aux chantiers et que, d'un autre côté, au terme de leurs études, on leur refuse systématiquement le permis de travail. Le ministre m'avait répondu que justement, vendredi après-midi, il devait y avoir une séance d'un comité spécial à ce sujet et qu'il serait en mesure d'informer la Chambre. J'aimerais savoir du député de Joliette-Montcalm si, aujourd'hui, il est en mesure de répondre à ces ques-

tions et d'apporter des solutions à l'endroit de ces étudiants qui, tantôt, seront prêts à entrer sur le marché du travail.

M. Couture: M. le Président, je ne pourrai malheureusement pas donner satisfaction à court terme au député de Beauce-Sud. En effet, nous avons commencé à travailler sur cette question et je pense que, dans les prochains mois, nous essaierons d'éclaircir le problème. Je suis aussi sensibilisé que le député de Beauce-Sud à cette situation qui est à la limite aberrante. On prépare des jeunes pour des métiers et, effectivement, quand ils sont prêts pour exercer un métier, ils sont refusés à cause de politiques de contingentement. J'avais déjà dit, à ce sujet, que, d'une part, autant on peut être d'accord et trouver cela tellement important d'assurer une certaine stabilité des travailleurs dans la construction et de protéger leur emploi— c'est alors lié nécessairement à une certaine forme de contingentement— autant il est un peu aberrant de ne pas faire coïncider les besoins de main-d'oeuvre dans la construction avec la préparation des étudiants ou des jeunes à des métiers de la construction. A ce sujet, je peux vous dire que le futur règlement de placement dans la construction, nous y travaillons. Nous prévoyons, dans les prochaines semaines, être en mesure de le promulguer. Ce sera déjà un début de nettoyage.

Je dois ajouter, surtout pour répondre à la préoccupation du député de Beauce-Sud, qu'en ce qui concerne la formation, c'est l'intention de notre ministère, en collaboration avec le ministère de l'Education, de coordonner — je pense qu'il est temps, c'est lié à la politique de main-d'oeuvre — les besoins de main-d'oeuvre et la préparation des jeunes au marché du travail. Mais je dois renvoyer le député de Beauce-Sud à quelques semaines d'ici pour pouvoir lui donner plus de précisions là-dessus.

M. Roy: M. le Président, une question additionnelle.

Le Président: M. le député de Beauce-Sud.

M. Roy: Je ne sais pas si l'actuel ministre du Travail a gardé les réponses de l'ancien ministre du Travail, mais je soulève cette question à l'Assemblée nationale depuis 1973, et on est encore en face de la même situation.

On nous renvoie de semaine en semaine, alors que le nouveau règlement concernant l'aspect quantitatif de la main-d'oeuvre est reporté de semaine en semaine. J'aimerais savoir, dans le concret, dans un premier temps, si cette année, dans le cadre de la formation professionnelle des étudiants, l'année se terminant vers le 15 juin, il sera possible pour ces étudiants de faire leur stage d'une semaine sur les chantiers de construction, d'une part. Deuxièmement, le règlement sera-t-il prêt pour que, lorsqu'ils termineront leurs études pour entrer sur le marché du travail, vers le 15 juin, ces étudiants puissent accéder au marché du travail et gagner leur vie ou s'ils devront s'exi-

1^{er} aux Etats-Unis ou dans les autres provinces canadiennes qui n'ont pas ces règlements stupides?

Le Président: M. le ministre du Travail, brièvement.

M. Couture: Je peux dire que, pour le 15 juin, cela ne sera pas prêt. Je dois, quand même, vous signaler que ce règlement, qui est en préparation depuis plusieurs mois, était sur les tablettes. Nous avons repris le problème. Etant donné, justement, les problèmes tellement considérables dans la construction, il faut quand même un certain temps pour en arriver au consensus désiré, et avoir un règlement qui se tienne debout. A ce point de vue, je dois vous décevoir; on n'aura pas la réponse dans les deux ou trois prochaines semaines, mais ce sera au cours de cette année.

M. Roy: M. le Président, une dernière question. Il y a une mise au point que je veux faire. Le ministre dit qu'il va me décevoir, mais je pense que ce sont plutôt les étudiants et nos jeunes travailleurs qui vont être déçus.

Le Président: M. le député de Verchères.

Institut national canadien pour les aveugles

M. Charbonneau: Merci, M. le Président. Il y a beaucoup d'angoisse dans le milieu des aveugles. J'aimerais demander au ministre des Affaires sociales, à l'instar du député de Johnson, s'il serait en mesure de nous éclairer actuellement sur les problèmes qui semblent exister au sujet des aveugles et en particulier au sujet de l'Institut national canadien pour les aveugles. On a des représentations dans nos comtés et on ne sait pas quoi répondre à ces gens.

M. Lazure: Rapidement, j'avais l'intention, depuis quelques jours, de répondre à la question du député de Johnson. Effectivement, le ministère des Affaires sociales fournissait deux types de subventions à l'Institut national canadien pour les aveugles, un de l'ordre d'environ \$200 000 et l'autre de l'ordre d'environ \$50 000. Celui de l'ordre de \$50 000 a été répété pour l'année financière qui commence le 1^{er} avril. Quant à l'autre, depuis déjà plusieurs mois, le ministère des Affaires sociales avait décidé de transférer les services fournis grâce à cette subvention par l'institut aux centres de services sociaux régionaux, ce qui me paraît être une décision rationnelle. Malheureusement, cependant, cette intégration du personnel ne s'est pas faite à temps pour que le transfert des services se fasse efficacement au 1^{er} avril.

Nous avons décidé, il y a déjà une semaine, et l'institut des aveugles en a été informé par écrit et par téléphone, de continuer la subvention pour une période d'au moins trois mois, pour permettre l'intégration de ces services aux centres de services sociaux.

M. Bellemare: Question supplémentaire.

L'honorable ministre est au courant que les membres de l'association provinciale, de l'INCA ont rencontré l'honorable premier ministre. L'honorable premier ministre leur a dit: Je vais rencontrer mon collègue et vous allez recevoir prochainement une réponse favorable. Depuis ce temps, ils ont insisté auprès de l'honorable ministre des Affaires sociales pour être reçus. Encore lundi — je ne sais pas s'il y a eu du changement depuis ce temps-là — l'un des promoteurs, M. Bélanger, m'informait qu'il n'avait pas reçu de réponse de l'honorable ministre. Je pense qu'au moins cette partie pourrait être faite et le ministre pourrait leur dire ce qu'il vient de dire à la Chambre, ce qui nous éviterait, dans nos comtés, de recevoir une foule de gens qui viennent avec des cannes blanches pour nous demander de l'aide et du support.

M. Lazure: M. Bélanger, le directeur général de l'INCA, a été averti par téléphone, la semaine dernière. Je ne comprends pas. C'est assez complexe, parce qu'en plus du maintien pour trois autres mois de cette subvention de \$200 000 il y a aussi des déficits accumulés dans les années antérieures de la part de l'institut des aveugles. Je sais que l'institut voudrait que le ministère absorbe ces déficits antérieurs, mais c'est une autre question. M. Bélanger est parfaitement informé que la subvention va être continuée pour une période de trois mois.

Le Président: M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

Application des lois sur les services essentiels

M. Lalonde: Je vous remercie, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre de la Justice a annoncé, vendredi dernier, et je me réfère au journal des Débats, à la page 387, "concernant les plaintes portées en vertu des lois 23 et 253, j'ai pris la décision de mettre fin aux poursuites encore pendantes devant les tribunaux en vertu de ces lois."

Le ministre de la Justice peut-il nous indiquer quelles instructions il a données ou il a l'intention de donner à ses fonctionnaires et aux conseillers juridiques concernant les arguments qui devront être présentés devant les tribunaux de façon à obtenir des tribunaux le retrait de ces plaintes?

M. Bédard: M. le Président, je remercie le député de Marguerite-Bourgeoys de sa question. J'aurai l'occasion de répondre à toutes ces questions demain, lors de la discussion sur la motion présentée par le chef de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, je ne lui demande pas quels seront ses arguments dans le débat. Je pose une question précise, est-ce qu'il va invoquer...

M. Bédard: ... pas le droit de choisir quand on veut vous répondre? Vous avez été trois ans sans répondre aux questions, vous autres.

M. Lalonde: ... est-ce qu'il va demander... M. le Président...

Une Voix: Calmez-vous.

M. Lalonde: ... le ministre de la Justice n'a pas à s'énerver. Ma question est bien simple: Quelles instructions a-t-il données ou a-t-il l'intention de donner? Est-ce qu'il va demander qu'on invoque l'insuffisance de preuves ou bien l'incapacité des syndicats de payer? Enfin, quels sont les arguments qu'il va invoquer?

M. Bédard: Est-ce que le député de Marguerite-Bourgeoys a bien compris ma réponse? A-t-il la patience d'attendre à demain? J'aurai l'occasion de répondre à toutes ces questions. Je souligne, M. le Président, au niveau du règlement, qu'une motion est inscrite au feuillet, et je me demande même si j'aurais le droit de répondre.

M. Lalonde: Je trouve, M. le Président, que si le ministre invoque le règlement, l'Opposition est complètement en droit d'obtenir des réponses précises sur des faits qui ont pu arriver ou sur les intentions du ministre. Cela n'a rien à voir avec le débat à savoir si la décision est bonne ou pas bonne. Cela on en discutera au moment du débat demain. Maintenant, est-ce que le ministre est gêné de nous dire quels sont les arguments? Qu'il nous le dise.

Le Président: Je pense, M. le député de Marguerite-Bourgeoys, qu'il s'agit là... d'une question inscrite au feuillet et qu'elle est au coeur du débat qui doit avoir lieu cette semaine dans cette Chambre.

M. le député de Pointe-Claire.

M. Shaw: I would like to address my question to the minister of Justice. As minister of Justice and minister responsible for the corner stone of democracy in our system of justice, is it in keeping with the "nouveau style du gouvernement" to abolish legitimately imposed fines on persons found guilty of a breach in the law by legitimate courts in this province and in this country, thereby putting the function of these courts in question, or is this the "nouveau style" of patronage pour les militants du Parti québécois?

M. Bédard: Demain j'aurai l'occasion de répondre à la question. C'est inscrit dans le débat que nous aurons.

Le Président: M. le député de Gatineau.

M. Gratton: M. le Président...

M. Bédard: J'ai hâte qu'il arrive le débat, parce que, pour une fois, vous allez comprendre la véritable motivation, vous allez peut-être être d'accord avec moi, demain. Vous allez vous rendre compte jusqu'à quel point vous êtes irresponsables quand vous êtes contre...

Le Président: M. le député de Gatineau.

Référendum sur l'indépendance du Québec

M. Gratton: M. le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la réforme électorale. Le ministre pourrait-il informer les membres de cette Assemblée si c'est l'intention du gouvernement d'exclure tous les groupes, organismes ou associations autres que les partis politiques d'une participation à la campagne qui précédera le référendum sur l'indépendance? Certains ont noté, dans le projet de loi no 2, Loi concernant le financement des partis politiques et modifiant la Loi électorale, qu'il y a là une intention du gouvernement d'exclure tous les organismes ou associations autres que les partis politiques. Etant donné que cette loi ne sera pas adoptée avant quelques semaines, pourrait-il préciser les intentions du gouvernement à cet effet?

M. Burns: En réponse à la question du député, je dois lui répondre que le projet de loi concernant le référendum... Je pense que c'est ce à quoi il se réfère davantage en relation avec la loi actuelle. Est-ce que c'est cela, si j'ai bien compris sa question? Si tel est le cas, je dois lui dire que le projet de loi concernant le référendum n'est même pas au stade d'être en état de gestation, qu'il le sera dans quelques semaines.

M. Gratton: Question additionnelle, M. le Président. En réalité, ce que je cherche à savoir du ministre c'est l'intention du gouvernement présentement. Soit par le biais du projet de loi no 2, soit par le biais d'un autre projet de loi à être déposé, est-ce l'intention du gouvernement de faire en sorte que seuls les partis politiques provinciaux pourront participer au débat qui mènera à la tenue du référendum?

M. Burns: Je pense que, lorsque le député se réfère au projet de loi no 2, il se réfère aux contributions et aux méthodes de financement des partis politiques. Ma réponse, je suis obligé de la lui répéter, et je présumais que c'était une référence à la loi du référendum; si ce n'est pas le cas, qu'il oublie la première partie de ma réponse. La deuxième partie serait la suivante: Nous n'avons pas l'intention de voir, au stade où nous en sommes, des "contributeurs" autres que des électeurs au sens de l'actuelle Loi électorale. Quant au reste, je pense qu'il est un peu prématuré de répondre à ces questions.

M. Lavoie: Question additionnelle, M. le Président. Je voudrais que ce soit bien établi, parce que tout le monde a pris connaissance du projet de loi no 2. J'en fais une question d'urgence parce qu'il y a des mouvements actuellement, comme le Mouvement national des Québécois qui a décidé, entre autres, et d'autres...

Des Voix: Québec-Canada.

M. Lavoie: Cela existe, certainement, des deux côtés. Il y a toujours deux côtés du mur. Il y en a un qui est toujours à l'ombre. Je pense qu'il est important que les citoyens du Québec, les associations, les groupes sachent immédiatement s'ils ont le droit de s'organiser, en vertu du dépôt de la loi no 2. Si on lit la loi no 2, on parle de combattre un parti politique, une politique, une idée ou un programme d'un parti politique, et je relie à cela possiblement le référendum. Est-ce qu'uniquement les partis politiques pourront faire de la publicité ou des campagnes pour combattre cette politique ou la favoriser, comme le Mouvement national des Québécois?

M. Burns: Si vous me posez une question claire et précise, je tenterais d'y répondre aussi précisément que possible.

M. Lavoie: J'aimerais que votre projet de loi soit aussi clair également.

M. Burns: On discutera de cela.

M. Lavoie: Est-ce que cela veut dire qu'uniquement les partis politiques pourront participer éventuellement à la publicité, à la campagne d'une politique du Parti québécois, entre autres celle du référendum, uniquement les partis politiques en dehors de tout autre mouvement?

M. Burns: Je répète ma réponse, M. le Président; il est prématuré de répondre à cette question parce que le projet de loi concernant le référendum n'est pas actuellement sur la table. Le mémoire qui précède habituellement, pour ceux qui le savent, un projet de loi n'a même pas été soumis au Conseil des ministres. D'accord, c'est clair?

M. Gratton: M. le Président, dernière question additionnelle. Je sais bien que je recevrai la même réponse encore une fois, mais le gouvernement a sûrement des intentions vis-à-vis de cela. C'est ce qu'on voudrait savoir. Quelles sont les intentions du gouvernement? A moins qu'on obtienne une réponse claire là-dessus, on doit en conclure que le gouvernement a l'intention d'exclure toutes les associations, tous les organismes, et pourquoi ne pas le dire à ce moment-ci?

M. Burns: M. le Président, le député peut conclure ce qu'il voudra, mais il devra, s'il est honnête, se référer aux deux réponses qui sont identiques que je viens de lui donner, ainsi que je viens de donner au député de Laval.

Le Président: M. le député de Huntingdon.

Jardiniers-maraîchers de la région de Montréal

M. Dubois: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Compte tenu de l'immense impact économique que présente le Marché central de Montréal, lequel est vital pour la survie des jardiniers-maraîchers, je

veux savoir du ministre de l'Agriculture la décision qu'il a prise à la suite du mémoire que lui a remis l'Association des jardiniers-maraîchers de la région de Montréal. Ce mémoire fait état des problèmes que rencontre le Marché central et traite particulièrement du lourd taux de taxation qu'il subit, taux de 300%, supérieur à celui de Toronto. Je désire aussi souligner au ministre le danger de disparition du Marché central et lui demande si son ministère a l'intention d'assurer les conditions nécessaires à la survie de ce marché qui est très important pour au moins dix comtés agricoles périphériques à la région de Montréal.

M. Garon: Alors, M. le Président, j'avais reçu, avant de recevoir l'Association des jardiniers-maraîchers, des représentants du marché métropolitain eux-mêmes qui m'avaient fait des représentations à cet effet. Et, immédiatement, j'ai écrit au ministre des Affaires municipales pour qu'on étudie la possibilité de réduire les impôts fonciers ou qu'on étudie la perspective de taxer peut-être différemment un marché agricole en territoire urbain que si c'était une zone commerciale ordinaire ou une zone industrielle.

Le Président: Fin de la période des questions. Maintenant, M. le ministre des Affaires sociales m'a demandé de répondre à une question posée la semaine dernière.

M. le ministre des Affaires sociales, très brièvement.

M. Lavoie: M. le Président, étant donné qu'il s'agit d'un mercredi, de la journée des députés et que vous avez permis — et je ne vous en fais pas un reproche — une période de questions de 55 minutes — la journée des députés est une journée consacrée par l'usage; elle est assez limitée et se termine à 18 heures, ce qui veut dire qu'il nous reste à peine une heure et vingt minutes actuellement pour débattre la motion présentée par l'honorable député d'Outremont — la réponse ne pourrait-elle pas être apportée demain? Je la permettrais demain ou vendredi.

M. Burns: M. le Président, on va se faire accuser de ne pas vouloir répondre à des questions.

M. Lavoie: Non, on va vous excuser. C'est de l'enfantillage, M. le Président.

M. Burns: Je vous prie, M. le Président... D'ailleurs, le ministre des Affaires sociales devait répondre à ces mêmes questions hier et on a reporté ses réponses à aujourd'hui. C'est dans ce sens-là que je vous demandais, M. le Président, de permettre et au ministre des Affaires sociales et au ministre des Transports de répondre aux questions qui sont actuellement latentes.

Programme de soins dentaires

M. Lazure: M. le Président, très brièvement. Une des deux questions — tantôt on y a répondu — concernait l'institut des aveugles. La

deuxième question a été posée par M. le député de Pointe-Claire concernant les soins dentaires. En deux mots, les pourparlers sont commencés avec l'association des dentistes et nous avons l'intention de réviser et d'amplifier la couverture de la gratuité des soins dentaires à l'occasion de l'extension pour les âges de 10 et 11 ans. Effectivement, les pourparlers sont commencés avec l'association des dentistes pour améliorer et amplifier la couverture des soins dentaires.

Le Président: Est-ce que M. le ministre des Transports insiste pour répondre aujourd'hui?

M. Lessard: M. le Président, si vous ne me le permettez pas, je vais soulever une question de privilège. Je suis tanné de traîner mes réponses dans mes poches. Demandez au député de Beauce-Sud, il insiste.

M. Lavoie: M. le Président, demain, nous avons une journée où nous pourrions débattre une motion de censure jusqu'à 23 heures.

M. Burns: Vous ne voulez pas qu'on réponde, c'est ça? Vous avez un gouvernement efficace pour une fois et vous vous en plaignez!

M. Lavoie: Je pense que vous avez compris mon message, M. le Président. Nous préférierions que la réponse du ministre des Transports soit reportée à demain.

Le Président: M. le ministre, très brièvement, vous pouvez répondre en vous en tenant à l'essentiel.

Autoroute de la Beauce

M. Lessard: Très brièvement, mais je dois répondre à la question qui m'a été posée par le député de Beauce-Sud concernant l'autoroute 73. Je dois lui dire que, tel que je l'ai affirmé il y a quelques jours, il n'est pas question de retarder les travaux. En effet, l'autoroute 73 a été divisée en deux tronçons pour les fins de sa réalisation. D'abord, le tronçon Québec-Sainte-Marie, route Vaillancourt, longueur approximative 22 milles, devrait être terminé vers juillet 1977 jusqu'à la route 112, à Scott, et vers novembre 1978 jusqu'à la route Vaillancourt. En ce qui concerne les montants impliqués, vous pourrez le constater lors de l'étude des crédits. En ce qui concerne le deuxième tronçon, Sainte-Marie, route Vaillancourt, à Saint-Georges, longueur approximative 31 milles, à la suite de nombreuses consultations avec les autorités municipales, l'UPA et d'autres organismes, le ministère a pu déterminer un corridor. Maintenant, c'est à l'intérieur de ce corridor qu'il cherche, avec le service de protection de l'environnement, à déterminer le meilleur tracé. L'étude d'impact nécessaire a été confiée à la firme Roche et associés, à la fin de l'année 1976.

Un rapport préliminaire serait disponible vers 1977, et le rapport final au début de 1978. Sur réception du certificat d'autorisation du service de la

protection de l'environnement, le ministère verra à déterminer la rédaction des plans et devis pour la construction. Donc, selon la disponibilité des crédits, la construction pourrait débiter au cours de l'année 1979. Cet échéancier n'a donc pas été modifié, tel que je l'ai indiqué depuis l'annonce de la construction de cette autoroute, et l'étude d'impact, jusqu'à présent, n'a retardé en rien sa réalisation.

Le Président: Donc, en fin de la période...

M. Lessard: M. le Président, je dois aussi répondre à une question qui m'a été posée par le député de Bellechasse concernant Mirabel, vendredi dernier. Est-ce que je peux m'exécuter?

Le Président: Est-ce que le député de Bellechasse insiste pour que le ministre des Transports réponde?

M. Goulet: C'était dans les journaux, M. le Président.

M. Lavoie: Vous êtes dispensé.

M. Burns: Vous ne voulez pas de réponse à votre question?

M. Lavoie: C'est le nouveau style.

Le Président: Fin de la période des questions. J'ai été avisé par le député de Fabre et ministre d'Etat au développement économique qu'il entendait soulever une question de privilège en rapport avec une déclaration du député de Nicolet-Yamaska. M. le ministre, très brièvement, en vous en tenant à l'essentiel de votre question de privilège, s'il vous plaît!

Question de privilège

Déclaration du député de Nicolet-Yamaska

M. Bernard Landry

M. Landry: M. le Président, je vous remercie. Je m'excuse auprès des députés de l'Opposition, même si c'est leur journée. Le genre de question que je veux soumettre en vertu de l'article 49 de nos règlements ne saurait attendre. En effet, hier soir, en cette Assemblée, en mon absence, le député de Nicolet-Yamaska, parlant de la loi numéro 3, a laissé entendre que l'intérêt du gouvernement pour le cas de Val-Martin serait relié à des liens personnels que j'y aurais. Selon notre règlement, je veux rétablir les faits par les quatre points suivants, conformément à l'article 50.

Premièrement, l'intérêt du gouvernement du Québec pour ce cas dramatique de Val-Martin remonte à l'année 1975. Le journal des Débats et la législation de cette époque sont clairs et incontestables, et, en particulier, le témoignage en commission parlementaire du promoteur Steckler de Val-Martin. A cette date, je n'étais pas dans cette Chambre, et déjà, pour des raisons majeures,

le gouvernement du Québec s'intéressait à cette chose. En particulier le député de Laval qui, franchissant la frontière de sa circonscription pour une cause — et je le lui ai dit, en tout bien tout honneur — qui en valait la peine, s'est occupé lui-même du cas, a fait de nombreux contacts et était bien sensibilisé à la question.

Par conséquent, on ne saurait me relier à l'intérêt que porte le gouvernement à cette question, puisque cela date d'une époque où je n'étais pas dans cette Assemblée.

Deuxièmement, des milliers de personnes sont visées par ce problème. A Val-Martin, il y a 585 familles potentiellement touchées. Je vous ferai remarquer qu'une telle concentration de population est plus forte que dans plusieurs des villages moyens du Québec. Or, dans ces 585 familles...

M. Lavoie: Je ne veux pas brimer le député de Fabre. Je crois qu'il a tout à fait le droit de défendre ses propres privilèges en tant que député, mais il n'a pas le droit d'argumenter sur le projet même de Val-Martin. Nous en aurons l'occasion puisque nous irons en commission prochainement. Que le député se limite à protéger ses propres droits de parlementaire!

M. Landry: Vous verrez, M. le Président...

Le Vice-Président: Si vous le permettez. A l'ordre! J'écoutais le ministre et, de fait, je lui demanderais de s'en tenir très strictement à l'article 49 et de rétablir les faits concernant les privilèges qui pourraient être affectés dans son cas.

M. Landry: Vous verrez, M. le Président, que le nombre de familles est extrêmement important. C'est même au cœur de la question... Voulez-vous me laisser parler? Cela va découler d'évidence de ces 585 familles. C'est ce que le député de Nicolet-Yamaska, par diverses interrogations, hier, a laissé entendre. Il y en a deux qui me sont apparentées de façon collatérale, sur les milliers de personnes qu'il y a là, les 585 familles. Vous voyez qu'il était important que j'établisse la base de la population visée. Or, je ne remplirais pas mon rôle de député si, parce que j'ai de la parenté collatérale sur 585 familles, je ne me préoccupais pas de la tragédie qui frappe ces milliers de personnes dans l'ensemble Val-Martin. Je me suis engagé à le faire auprès de mes électeurs. Je les représente tous, et c'est la raison pour laquelle je prends intérêt à ce débat, comme tous les membres de cette Assemblée.

Il est également exact, et c'est une autre chose qui a été dite en interrogation et en insinuation, qu'en 1975, devant la Cour supérieure, district de Montréal, dans une cause qui ne relevait que du Code civil et qui ne relevait pas de la Loi de conciliation entre propriétaires et locataires et qui n'était pas devant la Régie des loyers, j'ai représenté trois des locataires de Val-Martin, dont un handicapé physique, à l'Aide juridique. Et ce faisant, je faisais mon devoir. Il n'y a pas eu de vacation à la cour depuis 1975. Cela ne change

d'aucune manière l'intérêt que j'ai pour la cause de ces gens.

Quatrième point, il est exact — et le député a également fait allusion à la campagne électorale et à des promesses électorales — que j'ai promis, que je me suis engagé, comme plusieurs d'entre vous, très honnêtement, vous êtes engagés vis-à-vis des électeurs, non seulement envers les locataires, mais envers les propriétaires de Val-Martin, à faire entendre leurs voix dans cette Chambre, à faire valoir leurs points de vue. J'ai l'intention de me conformer à mon engagement sans parti pris, ni pour les uns, ni pour les autres puisque nous avons des militants de l'un et de l'autre côté. Je voulais rétablir ces faits et dire que cette question, pour moi, transcende les insinuations et la petite politique.

Le Vice-Président: Fin des affaires courantes. Avant qu'on ne passe aux affaires du jour, y a-t-il quelques questions?

M. Burns: Il y a...

Le Vice-Président: M. le leader du gouvernement

Questions inscrites au feuilleton

M. Burns: A moins qu'on me reproche de répondre à des questions, il y a un certain nombre... La durée de la période des questions d'aujourd'hui fait qu'éventuellement on devrait suggérer à l'Opposition que le mercredi soit consacré aux questions et aux réponses. Ce serait peut-être une solution à notre problème.

De toute façon, je suis prêt à répondre à un certain nombre de questions écrites qui apparaissent au feuilleton: A l'article 6, question de M. Dubois, réponse de M. Garon. A cause de la longueur de la réponse, je propose que cette question soit transformée en motion pour dépôt de document.

Le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

M. Garon: Document déposé, M. le Président.

M. Burns: A l'article 7, question de M. Dubois, réponse de M. Garon.

M. Garon: Lu et répondu. (voir annexe).

M. Burns: A l'article 10, question de M. Giasson, réponse de M. Garon. Encore une fois, M. le Président, je ferais motion pour que cette question soit transformée en dépôt de document.

Le Vice-Président: Cette motion sera-t-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

M. Garon: Document déposé.

M. Burns: A l'article 21, question de M. Shaw, réponse de M. Lazure. Je crois que le ministre délégué au Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports est en mesure de déposer, au nom du ministre des Affaires sociales, la réponse.

M. Charron: Au nom du ministre des Affaires sociales, lu et répondu (voir annexe).

M. Burns: Article 27, il s'agit d'une motion de M. Dubois, dépôt de M. Garon.

M. Garon: Lu et répondu.

Le Vice-Président: Je m'excuse, ce n'est pas une réponse, c'est un dépôt qui est effectué.

M. Burns: C'est un dépôt. Document déposé, M. le Président.

Nous étions rendus à l'article 28, motion de M. Dubois, dépôt de document par M. Garon.

M. Garon: Lu et répondu.

Le Vice-Président: Document déposé, M. le ministre.

M. Garon: Document déposé? Ce n'était pas des documents.

Le Vice-Président: Pardon!

M. Lavoie: Continuez.

M. Burns: J'imagine que vous allez me poser des questions après.

M. le Président, enfin et c'est la dernière pour aujourd'hui, à l'article 41, motion de M. Lamontagne, dépôt de document de M. Bérubé. M. Bérubé ayant dû quitter la Chambre, j'ai l'honneur, M. le Président, en son nom, de déposer le document. Document déposé.

Le Vice-Président: M. le député de Beauce-Sud.

Travaux parlementaires

M. Roy: C'est une question au leader du gouvernement. J'aurais dû poser ma question il y a quelques instants. Concernant la commission parlementaire des engagements financiers de demain, a-t-on l'intention d'informer la Chambre si la commission va siéger demain, le dernier jeudi du mois.

M. Bellemare: Nous avons reçu les avis que demain matin, à 10 h 30, la commission parlementaire des engagements financiers devait siéger à la salle 91.

M. Roy: D'accord, mais il faut quand même qu'il y ait un avis à la Chambre.

M. Burns: Ce n'est pas nécessaire, je pense. Dans le cas d'une commission qui est convoquée

selon les délais prescrits par notre règlement, cela peut être fait par document écrit. Je pense que cela a été fait, sauf erreur, à moins que le député de Beauce-Sud me dise qu'il y a eu, malheureusement, omission en ce qui le concerne, auquel cas je peux peut-être faire la motion en Chambre pour compléter, parfaire ou bonifier cette situation.

M. Roy: Si j'ai posé la question, M. le Président, c'est parce qu'effectivement nous avons l'habitude de voir l'avis de convocation de cette commission en appendice au feuillet, chaque mois. Il ne paraissait pas aujourd'hui.

Le Vice-Président: Quand même, je pense, mesdames et messieurs les députés, à moins qu'il y ait des objections, que nous avons été avisés que cette commission se réunissait demain matin. Est-ce que ceci satisfait le député de Beauce-Sud?

M. le député de Vanier.

M. Bertrand: Contrairement à ce que je viens d'entendre du leader parlementaire de l'Union Nationale, n'est-il pas exact qu'il a été entendu que c'était à 9 h 30 la commission et non pas à 10 h 30?

M. Bellemare: Ces séances de la commission ont toujours eu lieu à 10 h 30.

M. Bertrand: C'est parce que, lors de la dernière séance de la commission des engagements financiers, on avait convenu, au lieu de commencer à 10 heures, de commencer plutôt à 9 h 30. Il faudrait peut-être avoir des informations là-dessus, M. le Président, pour que tous les membres puissent se rendre à l'heure, demain.

Le Vice-Président: M. le leader du gouvernement.

M. Burns: En réponse au député de Vanier et aux autres députés qui se posent la question, dans le cours de la séance, d'ici 6 heures, je vais m'informer.

M. Bellemare: Le ministre est ici.

M. Burns: Je vais m'informer de la nature de l'avis qui a été envoyé, je vais tenter de préciser pour les membres concernés. S'ils sont retenus à l'extérieur de la Chambre, cela me fera plaisir de communiquer personnellement avec eux pour préciser ce cas, parce que je m'aperçois qu'il y a peut-être une ambiguïté qui s'installe.

M. Bellemare: Le ministre est ici.

M. Burns: Nous allons vérifier l'avis, M. le député de Johnson. C'est l'avis que je veux vérifier, je sais bien que le ministre en charge de cette commission est présent.

M. le Président, avant que je reprenne mon siège...

M. Lavoie: Une question de privilège.

M. Burns: Pardon?

M. Lavoie: Oui, allez-y.

M. Burns: Avant que je reprenne mon siège, M. le Président, je fais motion pour que la commission des transports, travaux publics et approvisionnements se réunisse immédiatement à la salle 81-A pour considérer l'aménagement de la colline parlementaire.

Le Vice-Président: Cette motion sera-t-elle adoptée?

M. Grenier: M. le Président.

Le Vice-Président: Oui, M. le député.

M. Grenier: Est-ce qu'il n'est pas question de prolonger les séances de cette commission ou de la faire siéger demain dans la journée, alors qu'elle devait terminer ce soit à 6 heures?

M. Burns: Il est question de la faire siéger seulement jusqu'à 6 heures ce soir, je crois. Maintenant, à partir du moment où la commission a le mandat de siéger, elle peut décider d'elle-même de siéger ce soir si c'est son désir, mais je n'ai pas d'indication que ce soit le désir de la commission, pour le moment.

M. Grenier: M. le Président, je tiens à faire remarquer au leader parlementaire que cette commission siège, les dossiers s'accumulent, les dossiers se répètent. On est rendu qu'on a du réchauffé depuis quelques jours et on ne sait plus à quel moment cela va arrêter. Cela semble une plate-forme électorale pour deux ou trois députés de la région de Québec.

Une Voix: Nommez-les.

Le Vice-Président: Affaires du jour.

M. Burns: Est-ce que la motion est adoptée?

Le Vice-Président: Cette motion sera-t-elle adoptée pour la commission parlementaire?

M. Lavoie: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté.

Affaires du jour.

Vous me permettez?

Il est presque 17 heures, mais...

M. Lavoie: Nous allons procéder, non pas à la journée des députés, mais à l'heure des députés, M. le Président.

**Motion de M. André Raynauld
concernant la conjoncture
économique du Québec**

Le Vice-Président: D'accord, à l'heure des députés.

Nous savons tous qu'il y a une motion du député d'Outremont qui se lit comme suit: "Que cette Assemblée est d'avis que le gouvernement doit de toute urgence prendre les moyens nécessaires pour enrayer immédiatement un mouvement absolument néfaste de fermeture d'usines et de remise à plus tard de projets d'investissements entraînant la mise à pied d'un nombre sans cesse croissant de travailleurs."

M. le député d'Outremont.

M. André Raynauld

M. Raynauld: M. le Président, l'objet de la motion qui est soumise à l'Assemblée est de sensibiliser le gouvernement à ce qui se passe dans la vie économique de la province, pour essayer de lui faire prendre conscience de la gravité de la conjoncture actuelle, pour essayer de l'inciter à réfléchir un peu à ces priorités et pour l'encourager à prendre des mesures qui sont absolument indispensables à la correction d'une situation qui, de jour en jour, se détériore, qui, de jour en jour, devient plus grave.

En effet, la situation économique, à l'heure actuelle, est mauvaise. Elle se détériore. A la récession qui a existé et qui existe s'ajoute une vague très profonde depuis le mois de janvier qui se rapporte à la fermeture des usines, à la coupure dans les emplois et à l'augmentation du nombre des chômeurs. En fait, les emplois dégringolent à peu près comme des cailloux du haut d'une montagne et toutes les prévisions qui peuvent être faites à l'heure actuelle indiquent que la situation va de mal en pis.

Les prévisions, pour l'ensemble de l'année 1977, ont été jusqu'à maintenant faites presque toutes vers le mois de novembre ou le mois de décembre 1976. On est donc à une période où toutes ces indications particulières sur les pertes d'emplois ne se sont pas encore manifestées. Dès ce moment-là, on dispose de données statistiques indiquant que, pour 1977, le produit provincial brut du Québec ne dépasserait pas 2,7%. Nous savons également, à partir de prévisions faites à la fin de l'année précédente, de l'année passée, qu'on aurait des augmentations d'emplois très faibles en 1977, ne dépassant pas 0,7%, donc, environ 18 000 emplois.

En ce qui concerne la population active, les prévisions sont multiples. Dans un cas, on a des prévisions qui indiqueraient que la population active augmenterait de 2,4%; dans d'autres, que la population active ne monterait que de 1,6%. Évidemment, dans le cas où la population active augmenterait de 2,4%, on aurait un taux de chômage considérable, puisque les emplois ne doivent pas monter de plus de 1%. On aurait une augmentation de chômage considérable. Dans le cas où la population active monterait moins vite, à 1,6%, on aurait un taux de chômage un peu plus faible. Dans les deux cas, on peut dire que le taux de chômage ne sera sûrement pas inférieur à 9% et il a beaucoup de chances d'être plus proche de 11%, à partir, encore une fois, des prévisions qui

ont été faites à la fin de novembre ou au début de décembre.

En ce qui concerne le taux d'inflation, on prévoit généralement un taux de 8% pour l'année 1977 au Québec. On prévoit, en ce qui concerne les expéditions du secteur manufacturier, que ces expéditions seront également très faibles pour 1977. Le ministère de l'Industrie et du Commerce lui-même prévoit qu'en termes réels ces expéditions seront même négatives en 1977.

On en vient, finalement, à l'analyse des investissements. Les investissements totaux, suivant les prévisions du Conference Board, par exemple, augmenteraient de 3% à 4% en termes réels en 1977. Pour d'autres auteurs, pour d'autres analystes, ces investissements totaux n'augmenteraient pas du tout; ils seraient autour de zéro.

En ce qui concerne les investissements manufacturiers, les prévisions faites à la fin de novembre et au début de décembre sont relativement optimistes, relativement élevées. Le Conference Board, par exemple, prévoit qu'en dollars courants ces investissements manufacturiers au Québec pourraient augmenter jusqu'à 29%. Ce sont ici des intentions d'investir qui, encore une fois, datent de la fin de novembre et du début de décembre, et qui indiquent, à ce moment-là, qu'en 1977, en ce qui concerne les investissements manufacturiers, on prévoyait une année relativement bonne au Québec. Ce qui s'est passé depuis ces enquêtes de la fin de l'année 1976. On a eu, en janvier 1977, trois démentis à ces intentions d'investir, trois enquêtes qui ont été faites et qui ont indiqué que les intentions d'investir exprimées à la fin de novembre et au début de décembre devaient être révisées à la baisse.

J'ai ici l'enquête spéciale du Conference Board qui indique que d'un tiers à 46% des répondants disaient que l'élection du Parti québécois du 15 novembre ferait réviser leurs intentions d'investir à la baisse. Ceci a été confirmé par une enquête du Financial Post où on disait que 50% des répondants au Québec avaient la même intention de réviser leurs investissements à la baisse. Et, enfin, peut-être l'enquête la meilleure des trois, celle de la Banque de Montréal. Il y avait près de 3000 répondants. L'on a indiqué qu'au Québec 56% des investisseurs allaient investir moins au Québec en 1977 contre 46% pour le Canada dans son ensemble; 34% ont indiqué qu'ils avaient changé leurs plans et leurs projets pour 1977, à la suite de l'élection, contre 12% seulement dans l'ensemble du Canada.

Donc, au total, les intentions d'investir étaient bonnes à la fin de novembre et au début de décembre, en particulier en ce qui concerne le secteur de la fabrication. A partir de janvier, la situation change du tout au tout. On a des indications de plus en plus nombreuses que ces intentions d'investir ne se réaliseront pas. Compte tenu de l'ensemble de ces indications, on peut se demander où le ministre de l'Industrie et du Commerce avait la tête quand il a déclaré, par exemple: "Il est vraiment intéressant de constater que le Québec a vécu la plus courte période d'instabilité découlant d'un changement de gouvernement." Et vous sa-

vez quand cette phrase a été prononcée? Le 27 décembre 1976. "Certains disaient que cela allait durer des mois, des années et voilà que c'est terminé. Les investisseurs ont pleinement confiance au gouvernement péquiste."

Compte tenu de ce que nous savons de cette conjoncture, est-ce qu'il n'est pas extraordinaire que ce même ministre de l'Industrie et du Commerce ait annoncé, au début de janvier, une dizaine de grands projets d'ici quelques mois? Il a rassuré la population à l'effet que les investisseurs américains, les investisseurs européens se pressaient à sa porte pour investir au Québec, alors qu'on sait, en particulier à l'agence de tamisage de l'investissement étranger à Ottawa, que les demandes d'investissement au Québec ne dépassent pas le tiers du nombre des demandes qui étaient faites antérieurement pour la province de Québec.

Tandis que le ministre de l'Industrie et du Commerce note l'intérêt des investisseurs étrangers avec une évidence de satisfaction, le ministre d'Etat au développement économique, de son côté, prétend que ce n'est pas important, que ces investissements étrangers, on n'en a pas besoin, qu'il faut surtout compter sur le dynamisme interne de la province de Québec. Et alors qu'il dit que les fermetures d'usines représentent une de ses angoisses, l'investissement étranger n'est pas nécessaire, l'investissement étranger n'est pas important.

Je pense qu'il faut réaliser aujourd'hui, avec les indications que nous avons maintenant sur cette conjoncture, à quel point une économie est fragile. Il faut réaliser qu'on ne peut pas, qu'un gouvernement ne peut pas, auprès des investisseurs et auprès des chefs d'entreprises, brusquer les choses. On ne peut pas ordonner une reprise de l'activité économique. Un gouvernement doit faire attention de ne pas créer une incertitude inutile, une incertitude excessive au-delà de ce qu'une mauvaise conjoncture peut apporter.

Je dis donc que ce gouvernement devra s'astreindre à observer cette réalité. Il devra s'astreindre à apprendre ce qui se passe dans la province de Québec, plutôt que de se gargariser d'idéologies. Qu'est-ce qu'on peut faire en face d'une telle situation? On dit: On n'est pas maître de cette conjoncture, par conséquent il faut attendre. On voudrait bien entreprendre des programmes et regarder cette liberté, cette manœuvre budgétaire qui est aussi étroite que celle que nous avons. On va nous dire que les initiatives qui pouvaient être prises ont été prises et que, dans les circonstances, aucune initiative additionnelle n'est nécessaire.

Je voudrais contester cette proposition et je voudrais, en particulier, revenir sur un certain nombre des orientations générales que j'avais proposées mais, cette fois-ci, de transformer ces orientations dans des propositions plus concrètes, d'intérêt immédiat pour résoudre les problèmes immédiats que nous avons.

Une première série de suggestions que je pourrais faire au gouvernement c'est d'éviter de faire des faux pas. C'est peut-être indiquer ce qu'il ne faut pas faire. Et, parmi ces suggestions, je

mentionnerais la première, où le gouvernement est passé maître dans son art de toujours blâmer les voisins, de toujours blâmer le gouvernement fédéral pour tout ce qui nous arrive.

Ceci me fait penser à une observation très profonde de Paul Valéry: "Aucune nation n'aime à considérer ses malheurs pour ses enfants légitimes". Je pense que le gouvernement est précisément dans cette situation où il ne veut pas considérer que les choses qui arrivent dans la province de Québec à l'heure actuelle sont sa responsabilité et qu'il a quelque chose à voir dans cette situation. Les attaques incessantes que ce gouvernement fait du gouvernement fédéral, des capitalistes étrangers, des multinationales ne mènent absolument nulle part. Je pense qu'il faudrait cesser de toujours chercher un bouc émissaire pour cette conjoncture et ces fermetures d'usines et cette augmentation tragique du chômage dans la province de Québec.

En même temps qu'on blâme les autres, évidemment, on essaie de minimiser l'importance du gouvernement du Québec. On essaie de nous faire passer pour des impuissants, pour un gouvernement sans instruments, et là je cite des mots qui ont été employés. Cette façon de voir a des lacunes, à mon sens, qu'il faut relever. D'abord, c'est faux que le gouvernement du Québec ne peut rien faire sur le plan de la conjoncture. Deuxièmement, cela suppose que le gouvernement fédéral est toujours un gouvernement étranger dont toutes les actions sont toujours faites contre la province de Québec, ce qui est manifestement faux. Enfin, troisièmement, cette manie conduit à noircir toutes les actions que les Québécois peuvent entreprendre, que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public. Personnellement, je pense que c'est une insulte à faire aux Québécois.

Une deuxième chose que le gouvernement actuel pourrait s'abstenir de faire, c'est de distraire la population et de la détourner des vrais problèmes de chômage et de développement économique avec de grandes déclarations tapageuses sur, par exemple, le bilan du fédéralisme, sur la discrimination dont on serait les victimes. Je pense que ce n'est pas là que l'on trouvera la faiblesse économique du Québec, et je ne pense pas que ce soit non plus avec toutes les réformes que le gouvernement nous a proposées jusqu'à maintenant que nous allons trouver des solutions aux problèmes qui nous confrontent.

Troisième chose dont le gouvernement pourrait aussi se dispenser de faire, et ceci est un paradoxe puisque je vais mentionner l'immobilisme et l'attentisme de ce gouvernement. On n'est pas habitué à cela. On s'est fait dire que le nouveau gouvernement avait les solutions. On s'est fait dire qu'il pouvait réformer la province de Québec et qu'ils avaient des idées qui pouvaient gérer cette économie de façon efficace. Jusqu'à maintenant, ils n'ont rien géré du tout. Ce gouvernement n'a rien apporté comme solutions aux problèmes.

Pour en venir à des propositions plus concrètes, plus positives, en premier lieu, si je reconnais dans les crédits qui ont été déposés hier l'utilité pour le gouvernement du Québec de consacrer

\$80 millions à la création d'emplois, je dirai qu'il est bien évident que cette somme n'est pas suffisante. Il me semble, le long de cette voie, en vue d'un programme de cette nature, qu'on aurait pu penser à des idées qui ont été proposées déjà visant à développer des programmes qui permettraient d'utiliser les prestations d'assurance-chômage, les prestations d'aide sociale, comme j'y avais fait allusion dans mon discours sur le message inaugural. Ces programmes, conjoints ou pas avec le gouvernement fédéral — et je pense qu'ils devraient être conjoints puisque cela implique des prestations d'assurance-chômage — pourraient jouer un rôle considérable dans la création d'emplois sans nécessairement nécessiter des sommes très considérables additionnelles à celles qui ont déjà été proposées dans le dépôt des crédits.

Deuxièmement, je voudrais mentionner qu'il est bien vrai qu'un gouvernement ne peut pas régler des problèmes conjoncturels ou des problèmes de chômage avec des décrets du gouverneur en conseil. Mais ce qu'il peut faire, c'est accepter qu'une partie de cette réalité du chômage et du développement économique a trait au secteur privé. Il faudrait qu'il accepte que ce gouvernement doit travailler avec le secteur privé s'il veut résoudre ce problème de chômage, plutôt que de penser seulement à des programmes publics, à des programmes d'intervention de l'Etat. Mais ça, cela fait mal au Parti québécois à l'heure actuelle. Il ne veut pas faire affaire avec le secteur privé pour résoudre les problèmes de développement économique.

Là, on parle d'avoir un sommet économique en mai. Là-dessus je dirai d'une part que ce sommet économique arrive tard. Il me semble qu'il n'y a rien qui empêchait ce gouvernement, s'il avait vraiment la priorité du développement économique à l'esprit, d'accélérer, et il n'y a rien qui l'empêche aujourd'hui encore d'accélérer la mise en route d'un processus de consultation et de concertation avec le secteur privé. Il n'y a rien qui empêche le gouvernement de mettre en branle, à travers des organismes qu'il a déjà, comme le Conseil de planification et de développement du Québec, comme le Conseil général de l'industrie, il n'y a rien qui l'empêche à l'heure actuelle de mettre en branle des processus de concertation qui soient un peu plus que des conférences que l'on donne aux hommes d'affaires.

Troisièmement, j'ai indiqué que face à un problème d'incertitude, face à un problème d'incrédulité qui est très répandu au Québec, un gouvernement peut affirmer des intentions qui peuvent avoir une très grande importance sur le comportement des agents économiques. Je me demande aujourd'hui pourquoi le gouvernement ne ferait pas une déclaration assez solennelle pour indiquer une fois pour toutes qu'il a l'intention d'accorder la priorité qu'il a toujours annoncée au développement économique et à la lutte au chômage. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne devrait pas réviser ses priorités de façon concrète et de façon effective, de façon à résoudre ces difficultés immédiates.

Quatrièmement, je pense que cette solution

au problème du chômage devra passer par une attitude plus positive face à l'entreprise, une attitude plus positive de la part du gouvernement face à l'investissement. Il faudra qu'il aille au-delà de déclarations plutôt mielleuses en faveur de l'entreprise, mais immédiatement assorties de trois douzaines de conditions.

Cinquièmement, je pense que ce gouvernement devrait adopter une attitude également positive avec le gouvernement fédéral. Aussi longtemps que nous serons une province de ce pays, je pense qu'il faudra procéder à la signature d'ententes sur les aménagements. Je pense que ce gouvernement peut accélérer ce processus. Il peut souligner l'urgence du problème du chômage dans la province de Québec auprès du gouvernement fédéral. Il peut proposer des initiatives communes pour faire marcher l'économie plutôt que de relancer la bataille des drapeaux ou l'achat chez nous, surtout quand ce sont les autres qui payent.

Enfin, il existe un comité qui relève du ministre d'Etat chargé du développement économique. Je me demande ce que ce comité fait. Ce comité est censé examiner, suivre la conjoncture; il est censé apporter des idées, faire des suggestions. On nous a annoncé cette structure du cabinet comme étant une solution efficace aux choses. Je me demande ceci: Ce comité a-t-il reçu un mandat du cabinet pour résoudre le problème du chômage, résoudre le problème économique? Effectivement, ce comité suit-il la conjoncture de près? Envisage-t-il des actions à court terme pour relancer cette économie avec la collaboration des entreprises et du gouvernement fédéral? Ce comité, enfin, développe-t-il à l'heure actuelle une stratégie générale d'action dont je pense que le ministre de l'Industrie et du Commerce a besoin pour résister au sauvetage à la pièce des entreprises en difficulté au détriment des entreprises encore prospères et efficaces?

Quand j'ai demandé, il y a quelques semaines, dans cette Assemblée, si nous serions saisis à un moment ou à un autre d'un document visant à exposer quelle était la politique industrielle et économique du Québec, on m'a répondu qu'on était des gens responsables, peut-être pas comme d'autres ministères puisque ces autres ministères avaient déposé des livres ou voulaient proposer des livres blancs ou jaunes ou bleus.

En ce qui concerne le développement économique, on a dit: Ce n'est pas nécessaire, on va procéder très lentement dans cette matière. On ne va pas soumettre à l'Assemblée nationale des projets, des stratégies générales. Pendant ce temps, on nous reporte continuellement au budget. Maintenant, on nous reporte à des projets de loi qu'on va nous proposer. Dieu seul sait quand ces projets de loi seront déposés et quand nous aurons l'occasion de discuter, dans cette Assemblée, des problèmes qui sont au centre de nos préoccupations, au centre des préoccupations de tous les Québécois. C'est pourquoi j'ai saisi l'occasion de cette motion pour sensibiliser encore une fois le gouvernement à l'urgence de ces problèmes. C'est

pourquoi j'ai également proposé la motion que vous avez lue, M. le Président, et je vous remercie.

Le Vice-Président: M. le député de Gaspé.

M. Michel Le Moignan

M. Le Moignan: M. le Président, je voudrais féliciter le député d'Outremont pour la motion soumise à cette Chambre en ce moment. Ce n'est pas souvent que nous avons l'occasion de lancer des fleurs à nos amis de droite, et je n'ai pas à faire la réputation d'économiste du député. Je n'ai pas l'intention de le suivre sur le chemin savant des chiffres qu'il vient de nous brosser. Je sous-cris à ses remarques et je veux faire un plaidoyer de quelques minutes, mais pas seulement pour ma région, puisque Gaspé n'est tout de même pas le nombril du monde. Comme le disait, il y a quelques temps, le député d'Abitibi-Ouest, il y a d'autres régions de la province, des régions excentriques, qui connaissent les mêmes problèmes et les mêmes difficultés. Je sais que l'an dernier, le ministre actuel des Finances a donné une conférence à Gaspé. Il avait parlé d'une des priorités du Parti québécois qui était la relance de l'économie, le développement régional et, surtout, la décentralisation.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention le message inaugural. Dans cet éventail de mesures qui ont été proposées, il en est une qui voulait justement pallier le chômage, et cela le plus vite possible. Chose certaine, s'il y a de grandes usines qui ferment leurs portes, si vous parcourez la Gaspésie, vous allez voir qu'il en reste très peu en activité aujourd'hui. Il fut un temps où il y avait une quarantaine de scieries sur la côte. Aujourd'hui, il en reste à peine quatre ou cinq. Ces petites scieries emploient quinze à vingt personnes. Je sais très bien que dans une région à faible densité, c'est la multiplication et l'encouragement à ces petites industries qui contribueraient à garder nos jeunes sur place. Dans le moment, nous constatons une saignée profonde. Nous ne pouvons tout de même blâmer tous nos jeunes qui doivent quitter la région parce que ce qui compte en premier pour eux, c'est le *primum vivere*. Ils n'ont aucune chance. Cette semaine, on a mentionné au ministre des Terres et Forêts des problèmes aussi importants que ceux de l'usine de Cap-Chat, ceux de Sainte-Anne-des-Monts et ceux de Grande-Vallée. Cela ne se règle peut-être pas du jour au lendemain. Mais quand nous avons considéré l'entente Canada-Québec, quand on a dépensé \$400 000 000 et qu'aujourd'hui, on constate que le chômage va sans cesse en augmentant, on finit par se poser des points d'interrogation.

Comme le gouvernement et comme son parti durant la campagne électorale nous proposaient, pour notre région, de très belles solutions.

Ils avaient des remèdes à tous les maux, et d'autant plus que notre chef a parlé de 32 pages d'espoir dans le message inaugural. Je ne voudrais pas que notre chef cause des déceptions à

ce gouvernement. Qu'il y ait de l'espoir et que la population du Québec puisse réaliser que le gouvernement sera à la hauteur de ses promesses et qu'il s'intéressera de façon vraiment urgente au développement de la petite et moyenne entreprise non seulement en Gaspésie, mais dans les autres endroits de la province.

Je voudrais signaler, en vitesse, certains problèmes qui sont lamentables chez nous. On a parlé des boisés privés, on a parlé de reboisement. On pourrait peut-être accentuer le contrôle sur les grandes compagnies qui ruinent nos forêts sans pitié et qui pensent simplement à se faire des profits sans se soucier un peu trop de l'avenir.

Il y aurait un autre point important pour nous, ce serait de décentraliser les pêcheries. Le bureau est actuellement à Québec et on sait que le royaume des pêcheries, le noeud, le noyau est à Gaspé même. Si le bureau des pêcheries se trouvait à Gaspé, à ce moment, on pourrait, sur place, peut-être exécuter avec plus de précision les décisions gouvernementales et permettre aux spécialistes qui sont dans le milieu de pouvoir travailler de façon plus étroite avec les hommes de métier, avec ceux qui gagnent leur vie et qui auraient besoin d'être entourés de spécialistes ou d'avoir à leur portée les conseils qui leur sont souvent très nécessaires.

J'ai mentionné un mot tout à l'heure, les scieries. Je sais très bien que le ministre est confronté à un problème très grave. Mais il y a, à L'Anse Pleureuse, un moulin qui était rentable il y a jusqu'à deux ans passés. Le propriétaire est prêt à le vendre. Il y a du bois, et tout ce que les nouveaux acheteurs voudraient, c'est un petit encouragement du gouvernement. Je suis sûr que, dans cinq ans, le gouvernement serait remboursé, à cause des impôts qu'il recevrait, d'autant plus que cette scierie pourrait employer de 60 à 80 personnes par année.

Il y a également d'autres petites scieries. Il y en a quatre de la région de Rivière-aux-Renards qui ne demandent peut-être pas beaucoup au gouvernement. Elles demandent une subvention raisonnable et proportionnée à leur chiffre d'affaires, et peut-être une diminution des droits de coupe, des frais de mesurage, des contributions routières. Ces quatre usines emploient une centaine de personnes. On me souligne, dans cette lettre qui fut adressée au ministre des Terres et Forêts, que les cotisations pour les accidents du travail et toutes les autres redevances augmentent continuellement.

Je crois que, pour la petite industrie, surtout en Gaspésie, le gouvernement aurait intérêt, selon les promesses faites lors de la dernière campagne électorale, à se pencher et à écouter les doléances des gens du milieu. Il y a un chantier maritime à Gaspé. Souvent, faute de commandes, parce que des bateaux qui pourraient être construits dans la région le sont ailleurs, cela prive souvent 75 à 100 menuisiers d'un travail qui pourrait les occuper presque à longueur d'année.

Il y a un autre domaine qui est censé être très productif, très rentable pour la région, c'est le tourisme. Je sais que c'est une industrie, chez nous,

mais n'oubliez pas que cela dure deux mois ou deux mois et demi. Si le gouvernement aidait les gens de la place à construire, par exemple, des motels, comme on l'a fait dans le passé, surtout dans les entourages du parc Forillon, cela permettrait de créer de nouveaux emplois. Je sais que la ville de Gaspé, parce que c'est une ville monstre qui a 94 milles de littoral, une ville qui a été créée en 1971, fait face, en ce moment à de sérieux problèmes. Il y aurait tout un développement domiciliaire. Il y a 300 familles qui n'ont pas de logement et d'autres centaines qui seront déplacées avant longtemps.

Oui, Mme le Président, je vous remercie de votre regard aimable et j'en profite pour résumer mes brèves remarques en souhaitant...

Mme le Vice-Président: Vous devez conclure, M. le député de Gaspé.

M. Le Moignan: ... tout le succès possible au député d'Outremont et aux mesures qu'il nous propose.

M. Zoël Saindon

M. Saindon: Mme le Président...

Mme le Vice-Président: M. le député d'Argenteuil.

M. Saindon: ... je voudrais appuyer les propos que vient de prononcer le député d'Outremont concernant la situation économique de la province de Québec. C'est sûr que, chaque jour, lorsqu'on entend les nouvelles, qu'elles viennent des journaux, de la radio ou de la télévision, il n'y a rien pour se réjouir. Tout ce qu'on peut faire, c'est constater ce qui existe et cela est bien facile. Alors, constater c'est facile. Mais il est pas mal plus difficile, cependant, d'en trouver la cause. On dit toujours qu'un remède est difficile à appliquer. Il y a certainement un remède, dans les circonstances, qui pourrait être appliqué, mais ceux qui pourraient l'appliquer, probablement ne seront pas du même avis.

De toute façon, on constate tous les jours de nombreuses mises à pied, des déménagements nombreux de différentes entreprises, des bureaux de toutes sortes. On constate aussi que de nombreux projets qui étaient déjà en marche sont discontinués. Il y a aussi de nombreux projets qui avaient été annoncés et qui avaient été mis de l'avant qui sont aujourd'hui, au moins temporairement, arrêtés. Il faut admettre qu'à toutes fins pratiques et selon toutes les apparences, le gouvernement péquiste d'aujourd'hui ne semble pas faire quoi que ce soit pour enrayer le taux croissant, je dirais galopant, du chômage. Bien sûr, si cela était possible et si cela se produisait, nous verrions un certain nombre de nouveaux emplois créés. Contrairement à ce qui s'est passé de 1970 à novembre 1976, on ne retrouve pas la création d'emplois que le gouvernement précédent avait réalisée.

De 1970 à 1976, le gouvernement libéral de M.

Robert Bourassa avait créé une moyenne de 63 600 nouveaux emplois par année.

Une Voix: Cent mille.

M. Saindon: Depuis novembre 1976, c'est tout le contraire qui se produit. Nous sommes bien loin de voir un gouvernement qui est en train de vouloir redresser la situation économique pernicieuse, extrêmement mauvaise, que nous vivons, aujourd'hui, au Québec.

Je ne dis pas que le gouvernement péquiste, aujourd'hui, le fait par mauvaise volonté. Mais chose certaine, c'est que, s'il ne le fait pas par mauvaise volonté, il ne redresse pas cette situation par impuissance. Cette impuissance, c'est un carcan que le gouvernement péquiste s'est mis autour du cou et, plus que cela, il s'est ajouté des boulets aux pieds.

Nous pouvons, parmi les causes, retourner à plusieurs années en arrière; on peut retourner vingt ans en arrière, alors qu'un certain nombre de personnes se sont mises dans l'idée que la seule façon de profiter pleinement de nos ressources naturelles, c'était la séparation de la province de Québec du reste du Canada.

Ils ont commencé par former l'opinion publique. Ils ont oeuvré dans ce sens pendant une douzaine d'années au moins jusque vers les années soixante. De 1960 à 1970 ils se sont essayés; leur mouvement n'a pas marché. Au contraire, pendant ces années, le gouvernement libéral a fait progresser la province de Québec.

Vous me direz qu'aujourd'hui nous vivons une situation économique mondiale. Peut-être, jusqu'à un certain point, oui. Mais il reste que, si nous comparons la situation économique du Canada, de la province de Québec à celle des Etats-Unis, il n'y a pas de comparaison possible. Ce qui a gâché toute la sauce, ce sont les élections du 15 novembre 1976. C'est à ce moment que le mouvement de chômage et d'inflation qu'on vivait en 1976 est devenu galopant. Tout le monde a pris peur. Des investissements, il n'y en a plus. Les gens qui ont investi dans la province de Québec pour voir leurs capitaux se décupler ont décidé du contraire.

La première cause immédiate de ce chômage galopant, de cette inflation galopante, c'est l'avènement, par erreur, du Parti québécois au pouvoir. Si vous voulez une cause un peu plus éloignée, et je parlais, tout à l'heure, d'un carcan que le Parti québécois s'est mis au cou, retournons en 1970. A ce moment-là, le maire Drapeau, à Montréal, avait annoncé son projet des Jeux olympiques. A partir de ce moment, les syndicats ont dit: A bas Drapeau! Par la suite, ils ont dit: A bas Bourassa! Comme les syndicats ne pouvaient pas le faire seuls, ils avaient besoin d'aide, ils se sont adjoint le RCM de Montréal et le Parti québécois. Le Parti québécois s'est compromis et aujourd'hui il doit en vivre les conséquences. Il ne faut pas s'attendre, aujourd'hui, que le Parti québécois, le gouvernement actuel va s'en sortir aussi facilement que cela. Voici la preuve que le Parti québécois s'est compromis. Je n'ai pas de preuve physique,

mais j'ai quand même la certitude morale que la décision du ministre de la Justice, par laquelle il a remis ou effacé toutes les accusations qui avaient été portées contre les syndicats, découle d'une promesse préélectorale, ce qui veut dire qu'aujourd'hui le gouvernement est pris à la gorge. Même s'il voulait essayer de remédier au chômage aujourd'hui, à la situation économique que nous vivons, il est dans l'incapacité de le faire, même avec toute la meilleure volonté au monde.

C'est un mouvement qui se poursuit et qui a commencé il y a quelques années. Maintenant, on ne retrouve pas l'exemple de la complicité du Parti québécois et des syndicats seulement dans le projet du maire Drapeau. Les chiffres que le maire Drapeau a donnés il y a quelques années, en 1969/70, auraient été assez près de la réalité compte tenu d'un taux d'inflation normal. Ce qui est arrivé, c'est que les syndicats, en arrivant dans le portrait pour aider, premièrement, le Parti québécois à battre le gouvernement, pour essayer de faire battre le maire Drapeau, sont allés en grève. Lorsqu'ils n'étaient pas en grève à temps plein, ils étaient en grève du zèle à 75% du temps. D'où les centaines de millions de dollars que les Jeux olympiques ont coûté et qu'ils n'auraient pas dû coûter.

Ces montants, qui ont été dépensés négativement, ne peuvent pas aujourd'hui et n'ont pas pu être dépensés d'une façon positive. Il n'y a pas un pays au monde qui, lorsqu'il ne produit pas, peut progresser. Alors, depuis 1970, il y a eu tous les efforts du gouvernement précédent qui, malgré tout, a empêché le bateau de sombrer. Il reste que la population du Québec a été passablement saignée et, aujourd'hui, le gouvernement a beau dire: On n'a pas d'argent, mais à qui la faute? Lorsque c'est arrivé, vous aviez le RCM, vous aviez les syndicats et vous aviez le Parti québécois qui endossait tout ce beau monde-là. Aujourd'hui, on vit une situation que le Parti québécois, et le gouvernement d'aujourd'hui, a créé lui-même de toutes pièces, à laquelle il a participé activement. Que voulez-vous, aujourd'hui il est pris.

Mme le Vice-Président: M. le député d'Argenteuil.

M. Saindon: Il me reste combien de temps?

Mme le Vice-Président: C'est terminé. Vous avez une demi-minute.

M. Saindon: C'est fini?

Mme le Vice-Président: Oui.

M. Saindon: Eh bien! C'est dommage, Mme le Président, j'aurais encore des choses bien intéressantes à vous dire. Je me reprendrai une prochaine fois.

Mme le Vice-Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Bérubé: Mme le Président, j'aimerais avoir un renseignement. Je vois que le leader de l'Union Nationale mentionne qu'il y aura deux mercredis sur cette même motion.

M. Bellemare: En vertu du règlement, oui.

Mme le Vice-Président: M. le ministre, vous pouvez utiliser vos vingt minutes, selon le règlement, et vous aurez ensuite un droit de réplique de dix minutes.

M. Bellemare: Non, non.

M. Lavoie: Il n'aura pas le droit de réplique, certain. C'est le député qui a fait la motion qui l'a.

Mme le Vice-Président: Je ne parle pas d'aujourd'hui, M. le leader. M. le ministre, vous avez droit à vingt minutes actuellement.

M. Gratton: Une question de règlement.

Mme le Vice-Président: M. le député de Gatineau.

M. Gratton: Je voudrais qu'on se comprenne très clairement. Il n'est pas question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce, tout ministre qu'il soit, d'exercer un droit de réplique.

Mme le Vice-Président: M. le député de Gatineau, votre question de règlement.

M. Gratton: Bien oui, c'est ce que je suis en train de dire. Il n'est pas question que le ministre exerce un droit de réplique, puisque celui à qui appartient le droit de réplique est nécessairement celui qui a fait la motion et, en l'occurrence, c'est le député d'Outremont.

Mme le Vice-Président: Je vous remercie de votre mise au point, M. le député de Gatineau. Vous avez raison, parfaitement raison.

M. le ministre de l'Industrie et du Commerce: J'ai déjà reconnu le ministre. Est-ce que c'est une question de règlement?

Une Voix: Il ne parle pas.

M. Mackasey: Il a déjà fini, vous voyez. Je veux participer au débat, comme tous les autres membres, puis, Mme le Président...

Mme le Vice-Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce, je vous ai reconnu. Est-ce que vous prenez la parole?

M. Mackasey: Il va le demander au leader. Mme le Président, le ministre avait l'opportunité de répondre et là il est tellement mêlé qu'il va aller demander au leader la permission de parler. Qu'il agisse comme ministre au moins. Est-ce que vous voulez que je cède la parole au ministre, Mme le Président?

Mme le Vice-Président: Je pense, M. le député, que la question est réglée.

M. Burns: Le président est debout.

M. Mackasey: Quel est le...

Mme le Vice-Président: A l'ordre! M. le ministre.

M. Burns: Le président est debout.

M. Rodrigue Tremblay

M. Tremblay: La raison pour laquelle nous hésitions à prendre la parole était simplement que nous voulions nous assurer de la longueur de ce débat. Comme la session doit être ajournée pendant la période de Pâques, je me demandais si nous pouvions attendre à mercredi prochain. Mais je vois que nous serions reportés à un autre mercredi, de sorte que je préférerais parler dès ce soir. D'autres ministres à vocation économique du cabinet pourront participer au débat sur la motion si le débat se poursuit la semaine prochaine.

Je voudrais remercier, Mme le Président, les députés d'Outremont, de Gaspé et d'Argenteuil d'avoir sensibilisé le gouvernement sur la situation économique qui prévaut au Québec et au Canada, et sur les taux de chômage et les intentions d'investissements.

J'aurais préféré, par contre, entendre une analyse un peu plus serrée que celle que j'ai entendue. Étant donné la complexité du sujet, je ne crois pas que nous puissions simplement nous référer à quelques déclarations d'organismes patronaux à l'effet que les intentions d'investissements sont bonnes ou mauvaises.

J'aurais préféré aussi que, dans l'argumentation du député d'Argenteuil, on ne mette pas tous les maux économiques qui se trouvent présentement au Québec et au Canada sur les épaules d'un gouvernement qui est au pouvoir depuis quatre mois. Lorsque l'on dit que le chômage et l'inflation se sont accrus depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, je me demande où on a puisé ces chiffres puisque en octobre 1976, le taux de chômage désaisonnalisé au Québec était égal à 10,1%, alors que, selon les dernières données de février 1977, le taux de chômage était égal à 9,7%, soit une baisse du taux de chômage et non pas une hausse du taux de chômage au Québec. Il en va de même pour l'inflation puisque le taux d'inflation, qui était aux environs de 10% en 1976, est plutôt aux environs de 7% en 1977.

Mme le Président, je crois, par contre, que les problèmes économiques que rencontre le Québec et que traverse présentement le Canada sont des problèmes sérieux. Je crois que l'évolution, surtout, du secteur manufacturier pose un problème qui devrait éveiller tous les gouvernements, provinciaux comme fédéral, pour découvrir des solutions. Je fais allusion aussi à la rencontre que les ministres de l'industrie et du commerce ont eue à Ottawa le 21 mars. C'était la conclusion à laquelle

nous étions arrivés à l'effet que le secteur de la fabrication était très défavorisé présentement concernant les niveaux d'investissement et de création d'emplois.

Dans le cas du Québec, nous venons de traverser deux années extrêmement difficiles. Lorsqu'on regarde la valeur des immobilisations du secteur manufacturier, nous avons eu deux années, en 1975 et 1976, de baisse continue. La diminution des investissements manufacturiers en 1975 a été de 1,7%, en 1976, elle a été de 4,7%, alors qu'il y avait des augmentations dans le reste du Canada, en 1976, égales à 6,3% et des augmentations en Ontario égales à 13,7%, de sorte que nous venons de traverser deux années difficiles sur le plan manufacturier. Il y a eu un reflet de ce manque d'investissements manufacturiers au niveau de l'emploi manufacturier au Québec, alors qu'il y a eu baisse d'environ 30 000 emplois manufacturiers en 1975, une augmentation très faible de 1% en 1976, de sorte que le niveau d'emploi dans le secteur manufacturier en 1976 était inférieur de 25 000 au niveau où il se trouvait en 1974.

Mme le Président, les chiffres que je viens de citer sont les chiffres qui reflètent la situation qui a prévalu au Québec au cours des deux dernières années mais ne reflètent pas du tout la responsabilité du gouvernement actuel concernant l'évolution du secteur secondaire au Québec.

Par contre, il est important, je crois, que nous analysions de façon méticuleuse l'évolution du secteur secondaire au Québec et au Canada parce que, je le répète, les problèmes que traverse le Québec au plan industriel sont des problèmes qui se retrouvent partout au Canada dans toutes les provinces, y compris en Ontario où habituellement les récessions ont démontré dans le passé des taux de chômage inférieurs à ceux du Québec.

Je mentionne rapidement pour le bénéfice des membres de cette Assemblée que, même si le taux de chômage de 9,7 au Québec au mois de février est un taux de chômage élevé — et j'ai démontré tout à l'heure que c'était un taux de chômage inférieur à celui que nous avons avant les élections au mois d'octobre 1976 — il faut se rendre compte que nous avons les taux de chômage les plus élevés au Canada de tous les pays de l'OCDE, de tous les pays industrialisés. Nous avons un taux de chômage en février pour l'ensemble du Canada égal à 7,9 mais, si on regarde sur une base régionale — et là je parle de taux de chômage désaisonnalisés parce que les taux de chômage réels sont beaucoup plus élevés — nous avons des taux de chômage désaisonnalisés à Terre-Neuve de 15,1%, au Nouveau-Brunswick de 13%, en Nouvelle-Ecosse de 11% et des taux de chômage de 8,2% en Colombie-Britannique — ce sont des taux de chômage très élevés — et même en Ontario de 6,8%. Cela montre que la...

M. Mackasey: Puis-je poser une question au ministre?

M. Tremblay: Oui.

M. Mackasey: Quel est le niveau de chômage en Alberta, s'il vous plaît?

M. Tremblay: Le taux de chômage en Alberta au mois de février, sur une base désaisonnalisée, était de 4% et en Saskatchewan, de 3,7%, ce qui même pour ces provinces sont des taux de chômage historiquement très élevés parce que, dans ces provinces, des provinces agricoles, les taux de chômage ont eu tendance à être très bas dans le passé.

Evidemment, il y a eu une augmentation des investissements relativement au boom du pétrole en Alberta qui représente 15% des investissements canadiens en 1976, alors que la province d'Alberta a une population qui ne dépasse pas 7% de la population canadienne.

Mais puisque vous soulevez cette question du pourcentage des investissements et pour bien montrer que le problème auquel nous faisons face est un vieux problème — je crois que le député d'Outremont le reconnaîtra — nous pouvons regarder les pourcentages d'investissements manufacturiers au Canada qui se sont effectués au Québec. En 1976, ce pourcentage était de 21,8%. Il a été de 24,3% en 1975 et, même si nous prévoyons une augmentation de ces investissements au Québec en 1977, il est très douteux que cette proportion des investissements atteigne le pourcentage de la population du Québec dans l'ensemble canadien, qui est de 28%.

Effectivement, depuis que nous possédons des données statistiques sur les investissements manufacturiers au Québec, jamais cette proportion n'a dépassé la proportion de la population québécoise par rapport à l'ensemble canadien. Le Québec a toujours souffert d'une pénurie d'investissements. Cette pénurie crée des retards cumulatifs que nous payons sous forme de productivité plus basse que dans d'autres économies, avec un degré de compétitivité pour nos entreprises qui est moins bas, avec une évolution de nos exportations qui est aussi plus basse.

De 1970 à 1974, par exemple, les exportations canadiennes se sont accrues d'un pourcentage de 90%. Or, les exportations de l'économie du Québec ne se sont accrues que de 48%, pratiquement la moitié moins que les exportations canadiennes. Donc, pendant toute une période où on a eu un gouvernement libéral, jusqu'au 15 novembre dernier, nous avons eu une économie du Québec qui a stagné dans ses principales variables économiques. Je suis d'accord avec les députés qui ont soulevé la question tout à l'heure: nous devons avoir, dans les années à venir et dans les mois à venir, une relance industrielle et une relance des investissements au Québec si nous voulons rattraper le retard que nous avons accusé dans le passé.

Il y a deux façons de regarder un problème aussi complexe. C'est pour cela que je faisais allusion à l'analyse relativement incomplète et simpliste que j'ai entendue tout à l'heure concernant les problèmes de l'économie du Québec. Il y a une façon que l'on peut appeler la façon macro-économique de regarder la situation où une façon micro-économique de considérer le problème. Je sympathise avec le député d'Outremont qui préférerait sans doute, comme moi, se trouver dans un

Parlement qui possède tous les instruments économiques pour établir une politique économique complète.

C'est évident que nous sommes un gouvernement provincial, que les instruments économiques sont restreints. Même s'il y a un budget qui peut varier sur une base conjoncturelle, il faut bien se rendre compte — et cela, je crois que nos amis de l'Opposition le reconnaîtront — que lorsqu'on a déjà un déficit qui dépasse \$1 milliard, il est difficile, en théorie "Canadian", d'augmenter ce déficit pour créer davantage de demande globale.

Mme le Vice-Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce, vous allez devoir conclure, à moins que vous ne parliez au nom du gouvernement.

M. Tremblay: Je conclurai en disant que les problèmes économiques du Québec sont sérieux et que le ministre de l'Industrie et du Commerce en est très conscient.

Nous allons mettre tout en oeuvre pour relancer les investissements, appuyer l'expansion des petites et des moyennes entreprises, stimuler les exportations et renforcer l'infrastructure de gestion et de marketing de ces entreprises. C'est une préoccupation de mon ministère et je peux assurer cette Assemblée et la population du Québec que nous agissons présentement dans ce sens et que nous allons accroître nos interventions dans ce domaine dans les mois à venir.

Mme le Vice-Président: M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Bryce Mackasey

M. Mackasey: Mme le Président, il ne me reste que quatre minutes. Je dirai tout simplement qu'il y a seulement une chose qui nous empêche, dans notre belle province, d'avancer et de couper les niveaux du chômage, c'est l'inquiétude, l'incertitude.

The Bank of Montreal, the Conference Board, the Chambers of Commerce, the CD Howe Institute, Mme le Président, have all made one point that the minister has made a very valid point, not as a minister but as an ordinary member. I am glad he was not speaking as a minister because it was not what you would call a ministerial declaration. It was nothing better than a second rate back-bencher.

He made one important point and that is the need for investments. How do you get anybody to invest in a province as long as you have got a referendum hanging over your head? I would suggest that we get rid of the referendum by dropping this silly concept and getting on to making this the most prosperous and beautiful province in all of Canada, which we could do by working all together as we should for the good of the people of this province.

If you were a foreign investor from Germany and you bought a property in Montreal for \$30

million, as one I knew when I was abroad a few months ago, would you not be worrying about bill nr 3 and the possibility that \$30 million may be nullified and your property gone? Would you take a chance and come back and spend any money in this province that has declared its intention to separate?

We are paying higher interests, Mme le Président, in this province than in the province of Newfoundland. I have got to give the minister, whom I like, credit for his optimism.

And as he said earlier, in December, between Christmas and New Year — nobody else would have the nerve to say it at another time of the year — "Il est vraiment intéressant de constater que le Québec a vécu la plus courte période d'instabilité découlant d'un changement de gouvernement." Mais si la période d'inquiétude est terminée, comment se fait-il qu'on cherche des investissements et qu'on ne peut pas en trouver? C'est facile à comprendre. "Certains disaient que cela allait durer des mois, des années, et voilà que c'est terminé, l'inquiétude, déjà dans notre province."

Si vous ne pensez pas que le ministre est optimiste, vous n'avez qu'à regarder ses évaluations et vous trouverez pour l'infrastructure de quelques industries — je veux dire l'industrie qui s'en vient — une augmentation de \$7 millions. Mais l'autre jour, quand j'ai porté à l'attention du ministre que 68% des sièges sociaux avaient déménagé d'une province à l'autre, au mois de décembre, tout de suite après Noël, 68% de ces sièges sociaux étaient de la province de Québec, tandis que quand on avait un gouvernement libéral, il y avait à peine 12%.

Pour quelle raison les sièges sociaux quittent-ils la province de Québec? Ils ont peur et sont craintifs. Ce sont des décisions peut-être prises en Europe, à Genève, à Londres. The multinational corporations say: We do not want to invest in a socialist province, we do not want to invest in a province dedicated to a referendum.

M. Burns: Mme le Président, peut-être que le député de Notre-Dame-de-Grâce voudrait, étant donné que nous approchons de 6 heures, demander l'ajournement du débat?

M. Mackasey: Mme le Président...

M. Burns: C'est une suggestion que je lui ferais.

Mme le Vice-Président: Il est 6 heures.

M. Burns: Si c'est possible.

Une Voix: C'est automatique.

M. Burns: J'ai aussi à vous dire un certain nombre de choses, si vous voulez que je vous les dise, cela ne me fait rien.

Mme le Vice-Président: M. le député de Notre-Dame-de-Grâce veut-il demander l'ajournement?

M. Mackasey: Mme le Président, je m'assois chaque fois que le ministre se lève, le leader du gouvernement. Je sais qu'il prend la priorité en Chambre dans tous les domaines. Je peux dire qu'il est 6 heures. Cela me donnera le droit sans doute, d'être le prochain orateur à la prochaine occasion. Je le sais par coeur. Je n'ai pas remarqué s'il était exactement 6 heures et j'invoque le règlement. Je vous remercie de porter à mon attention qu'il était déjà 6 heures.

Je demande l'ajournement du débat jusqu'au prochain mercredi.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté. Lui, il connaît son règlement, le député de Notre-Dame-de-Grâce.

Mme le Vice-Président: Adopté.

M. Burns: Le député devrait être très content que je lui demande d'ajourner le débat, parce que cela lui permettra de parler deux mercredis d'affilée. C'est vraiment un privilège qu'on lui accorde.

M. Mackasey: Et nous n'aurons pas peur d'être ici mercredi prochain. Si vous pensez, par

cette déclaration, que nous sommes un parti gêné d'être présent mercredi prochain, vous vous trompez en maudit!

Mme le Vice-Président: M. le leader du gouvernement.

M. Burns: Mme le Président, tel que je l'avais promis à nos collègues de la Chambre, j'ai fait vérifier l'avis qui avait été donné concernant la commission parlementaire des engagements financiers qui doit siéger demain matin. Effectivement, l'avis a été donné pour 9 h 30, demain matin, et cette commission siégera à l'endroit habituel, à la salle 91-A.

Je n'ai pas, à moins qu'il n'y ait des questions, d'autres choses à faire.

Mme le Président, je propose l'ajournement de nos travaux à demain, quinze heures.

Mme le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Mme le Vice-Président: Cette Assemblée ajourne ses travaux à demain, quinze heures.

(Fin de la séance à 18 h 2)

A N N E X E

Questions inscrites au feuilletton

Question de M. Dubois

1. Relativement à la subvention de \$77,000.00 accordée au cours de l'année financière 1976/77 à la Société Coopérative Agricole de Saint-Arsène pour l'achat de la Meunerie Saint-Modeste de Rivière-du-Loup:
 - a) Quelle était l'évaluation municipale?
 - b) Quelle était la valeur de l'inventaire lors de l'achat?

Réponse de M. Garon

1.
 - a) \$3,010.00
 - b) \$2,500.00 à \$3,000.00 selon les informations obtenues.

Questions de M. Shaw

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de permettre la construction d'un nouvel hôpital à Repentigny?
2. Dans l'affirmative, quelle sera la destination de l'édifice qui abrite l'hôpital actuel?

Réponse de M. Lazure

1. Non.